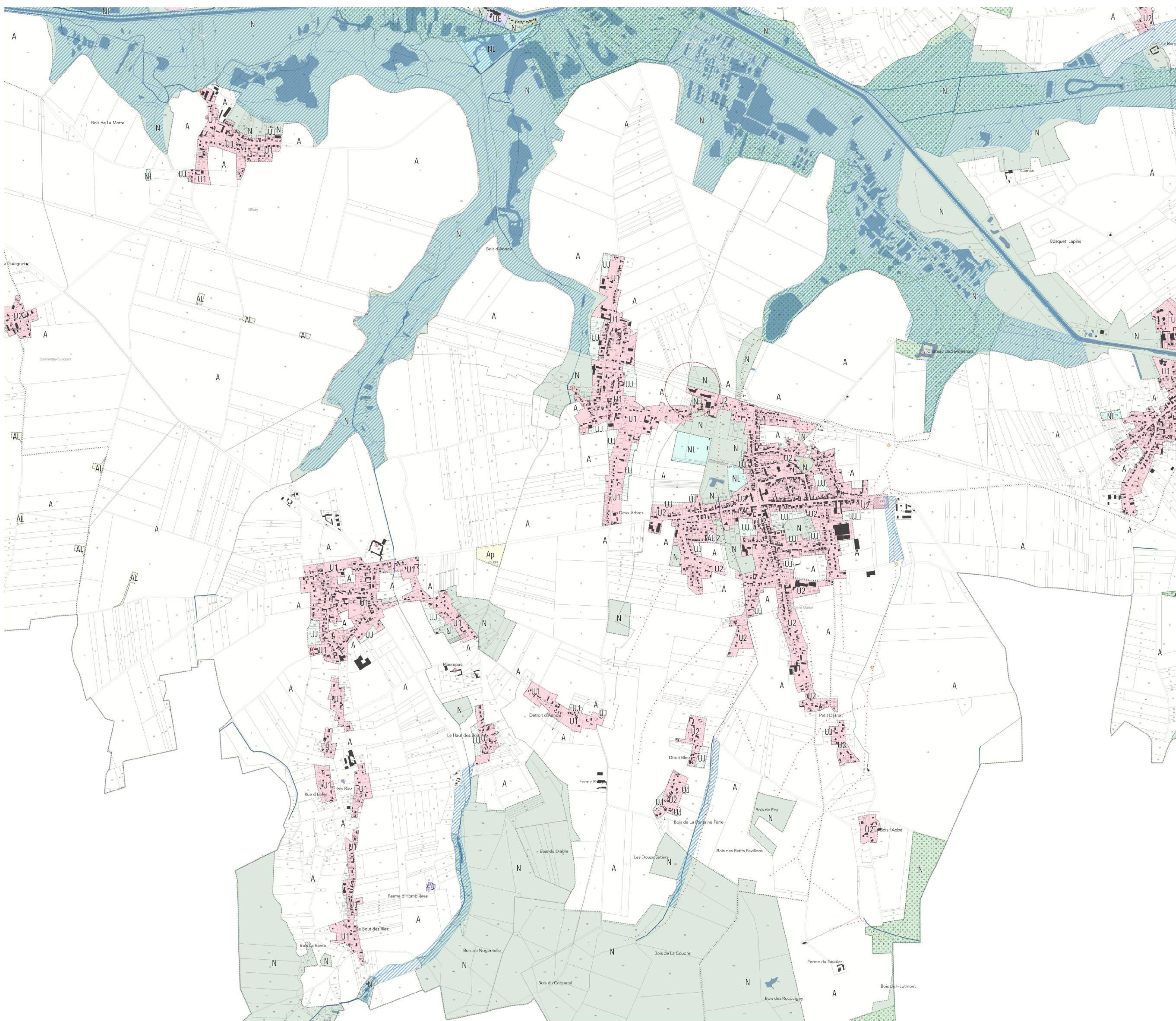




Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

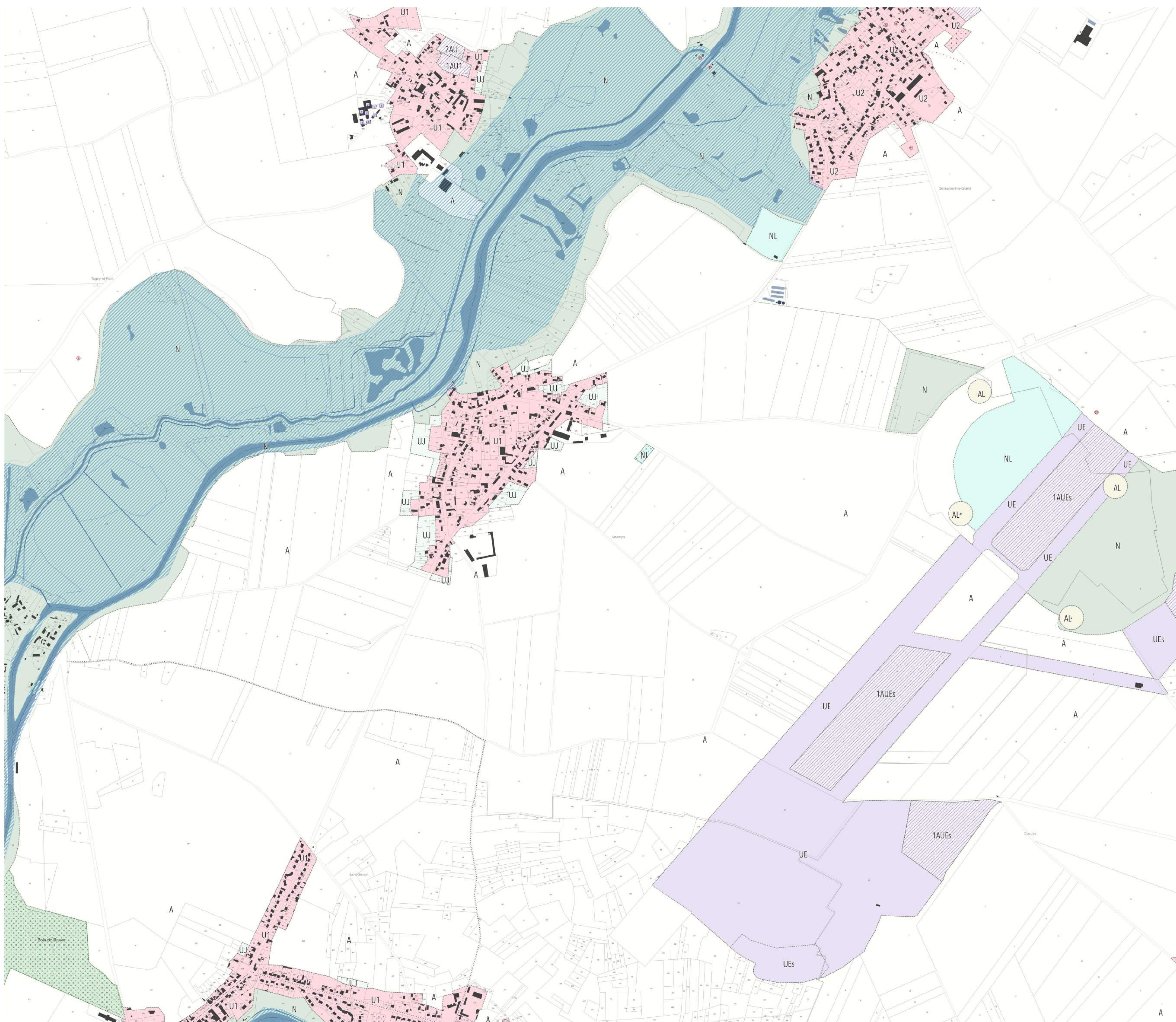
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit

	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

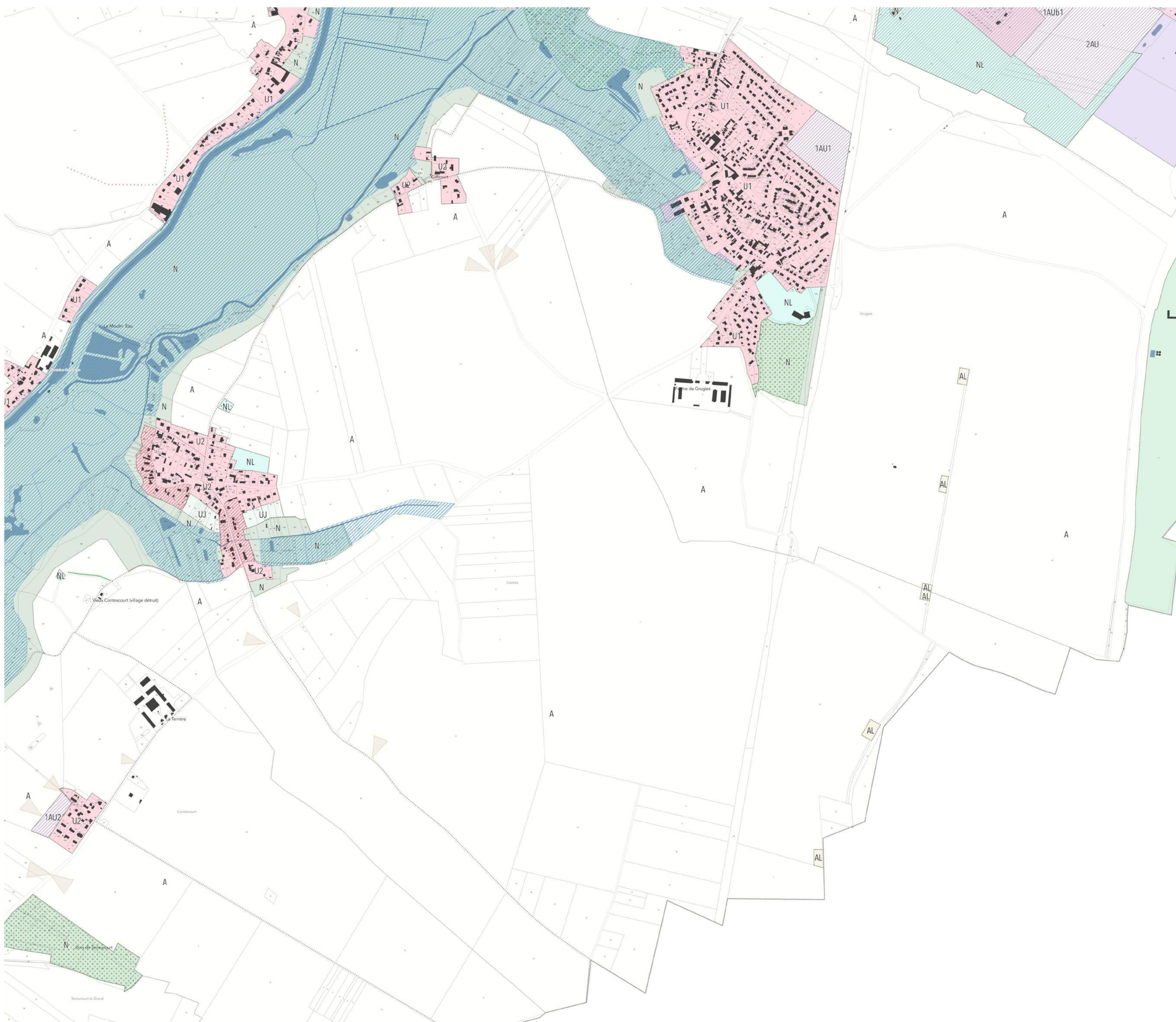
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

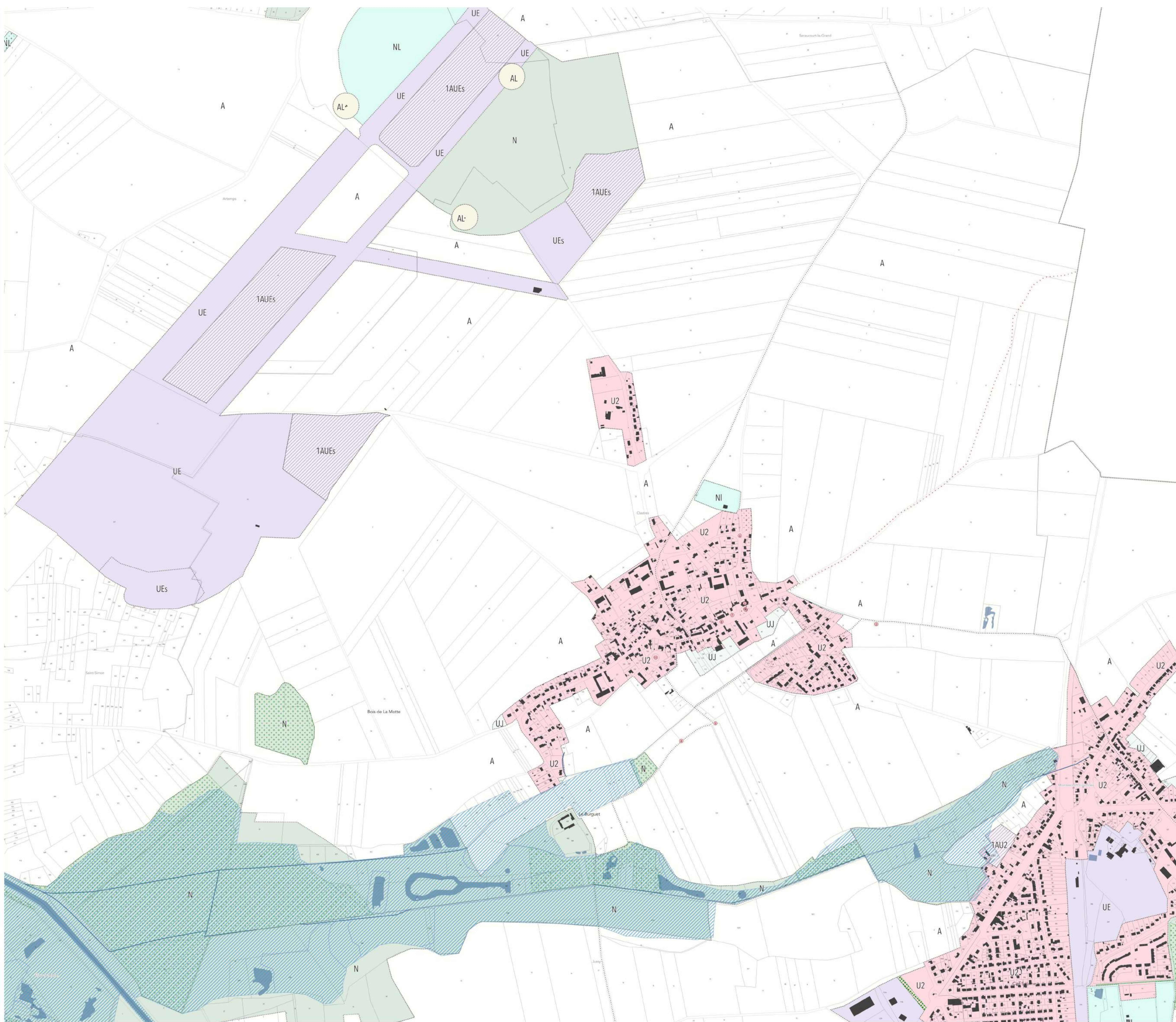
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité





Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité

Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

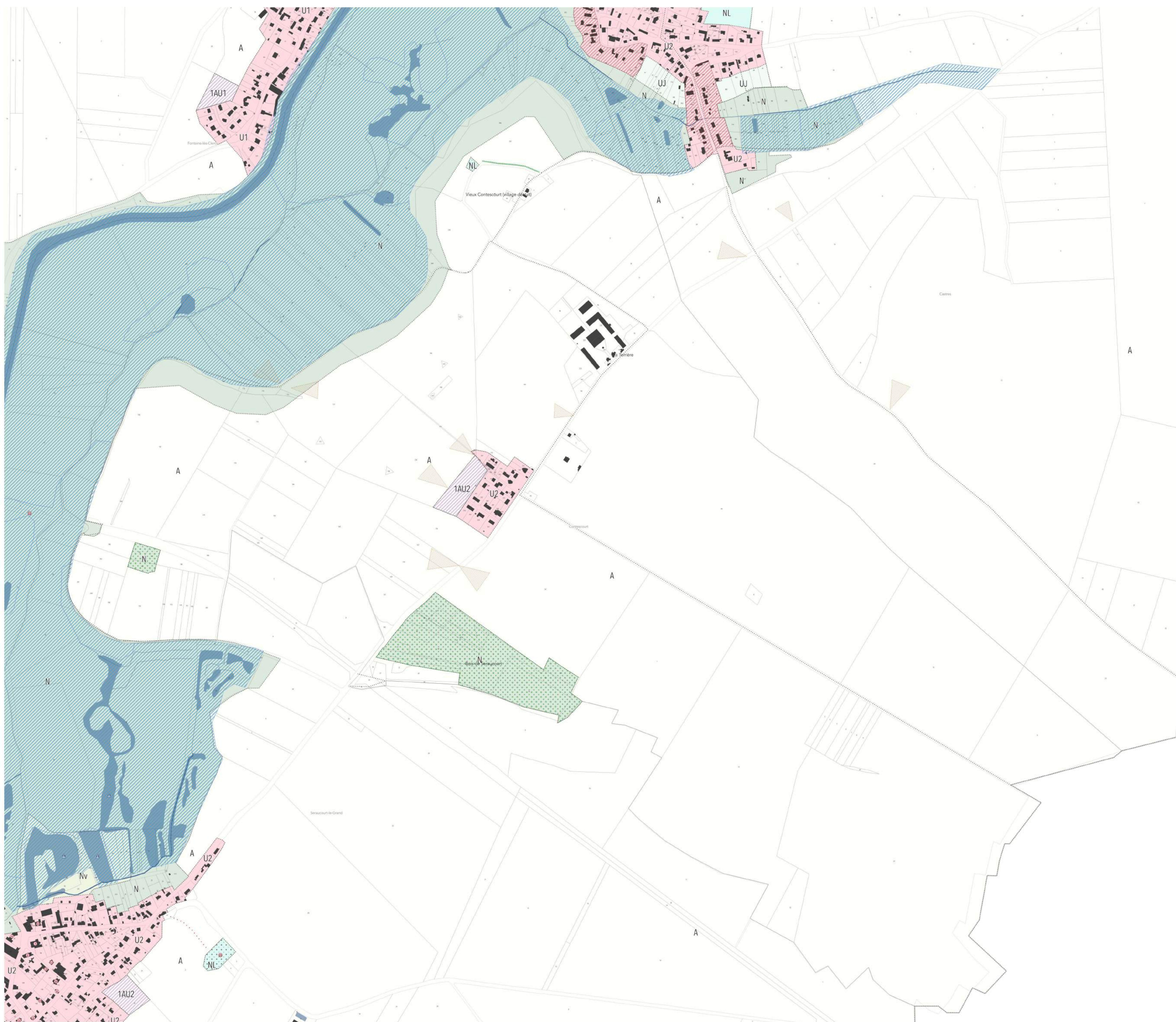
	Elément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEsa / UEsb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

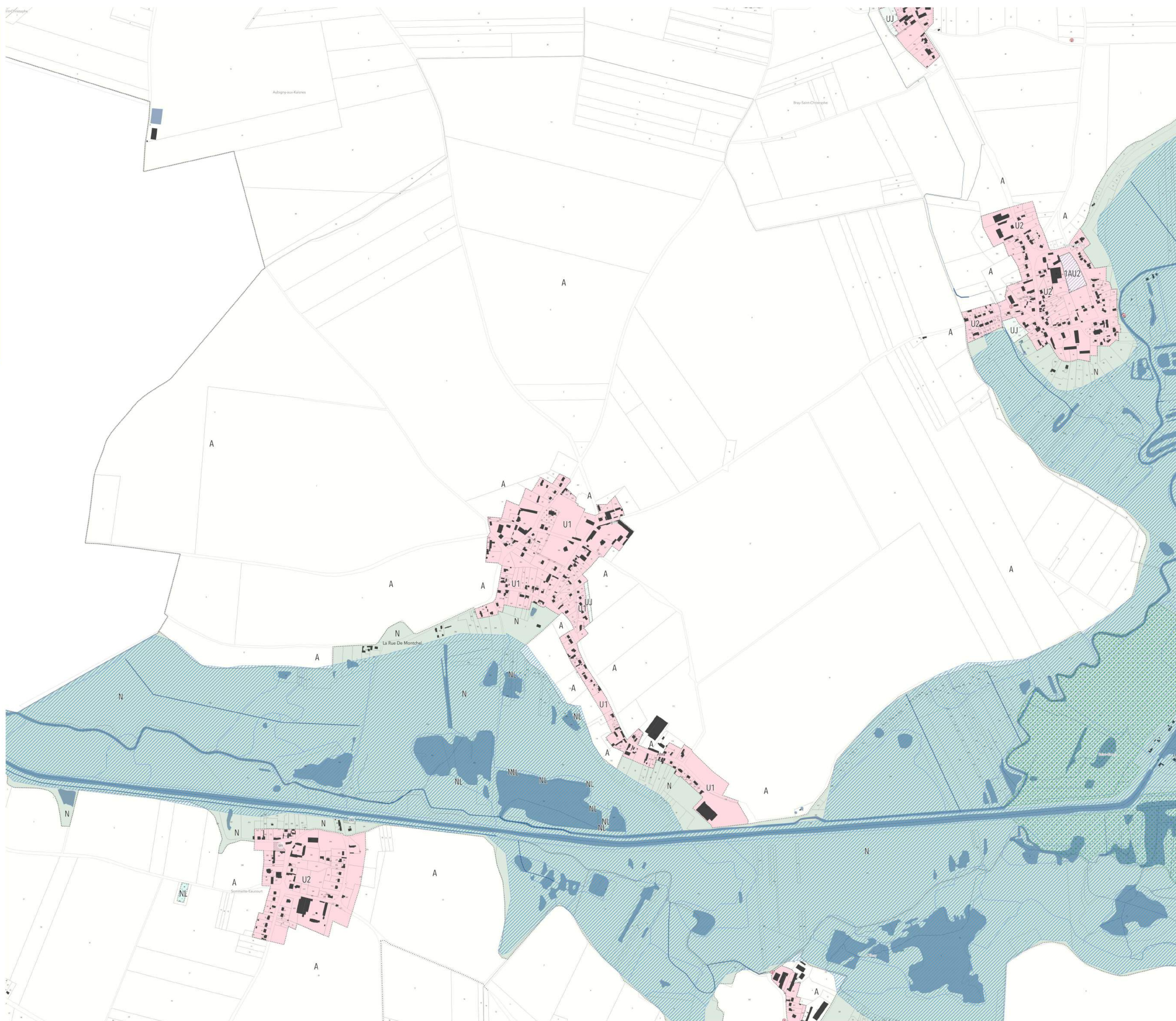
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

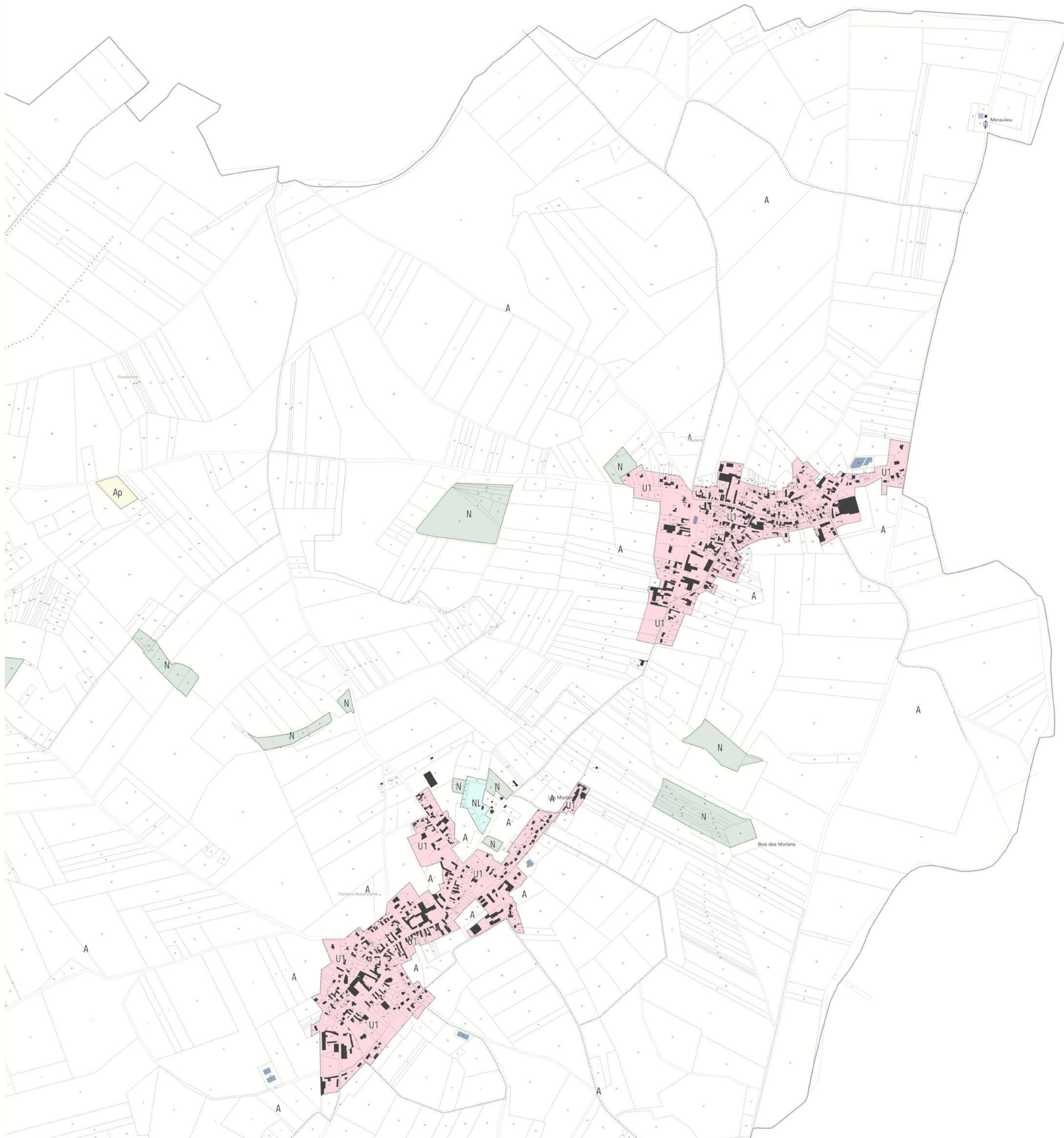
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

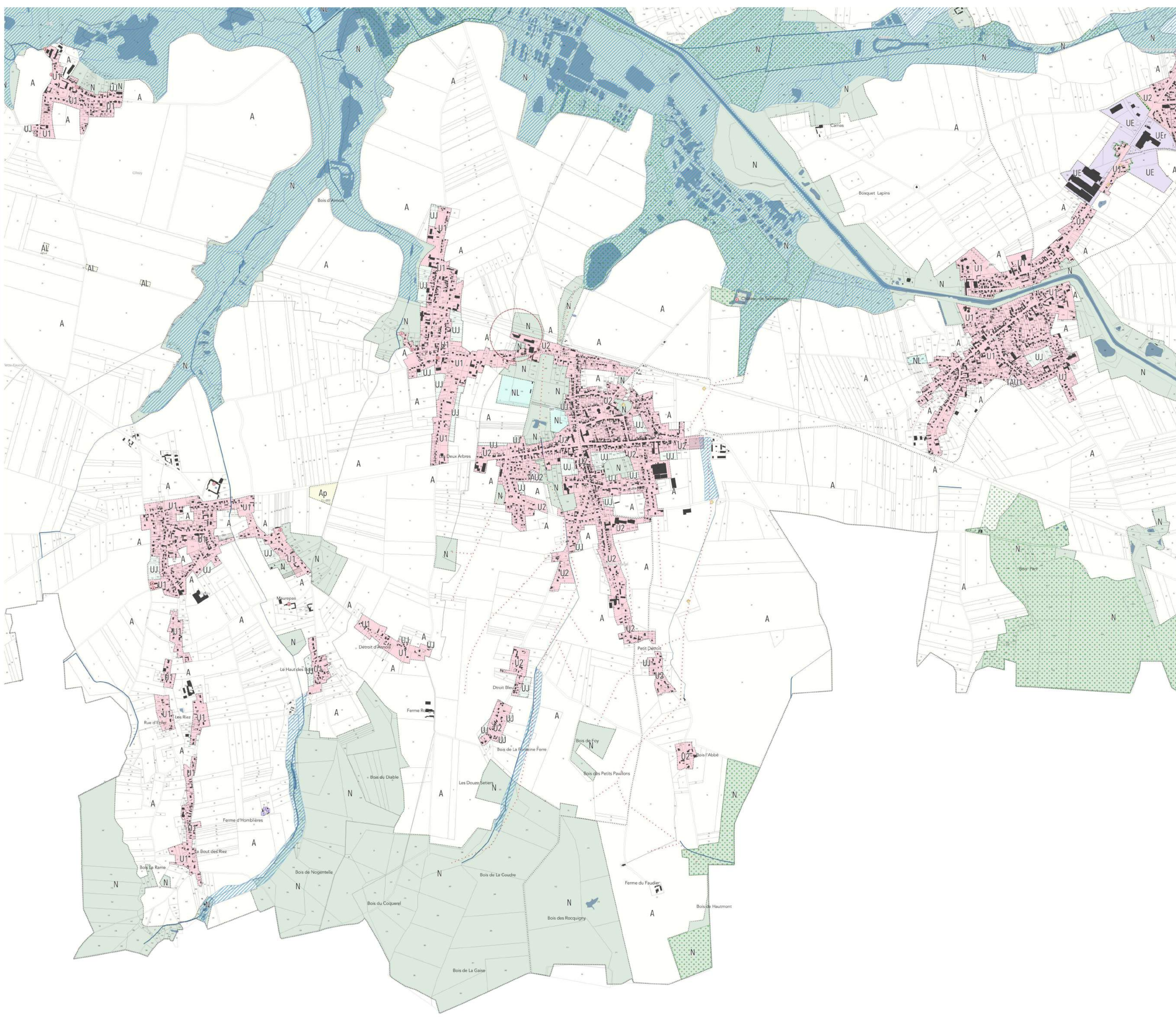
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

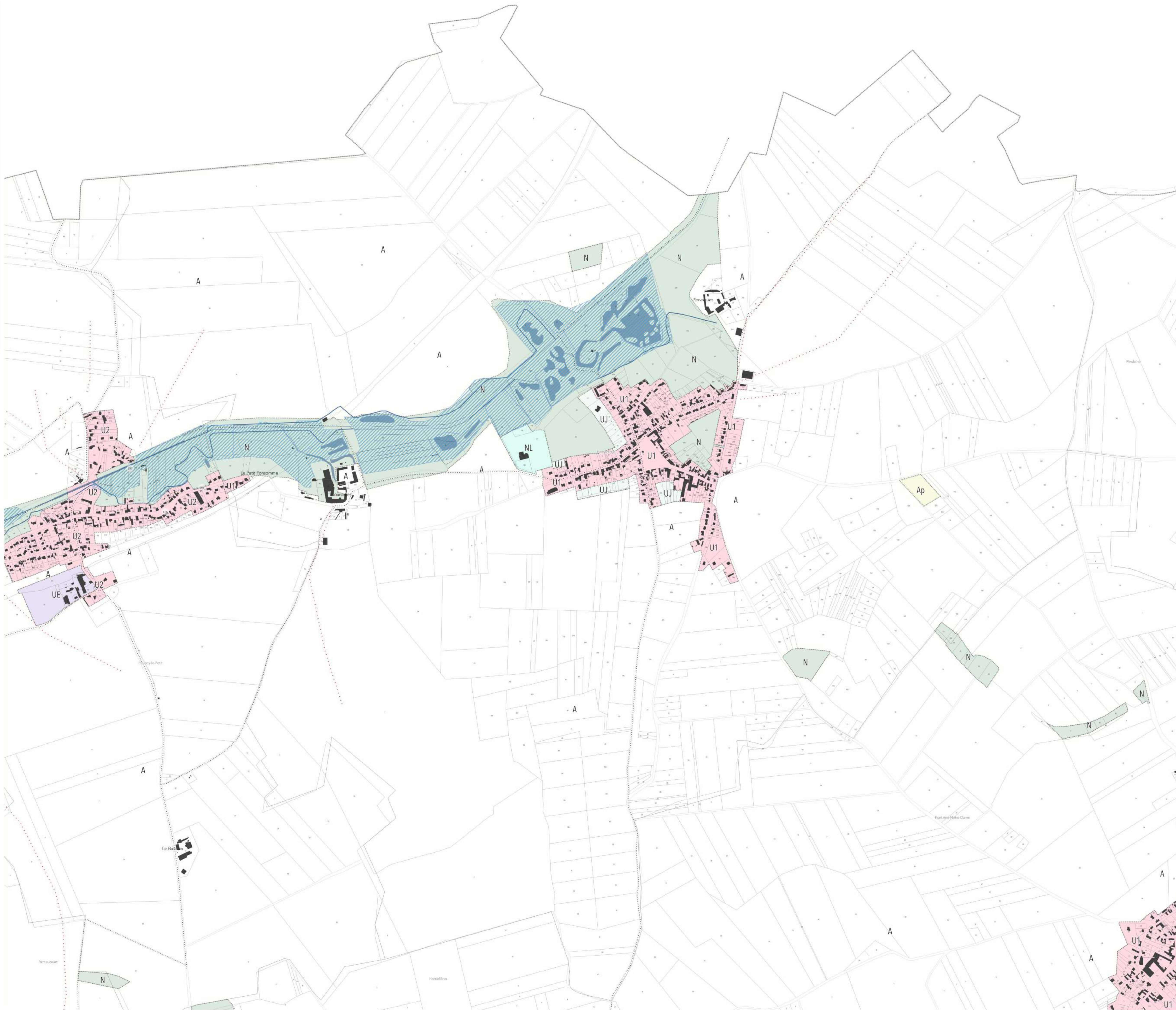
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

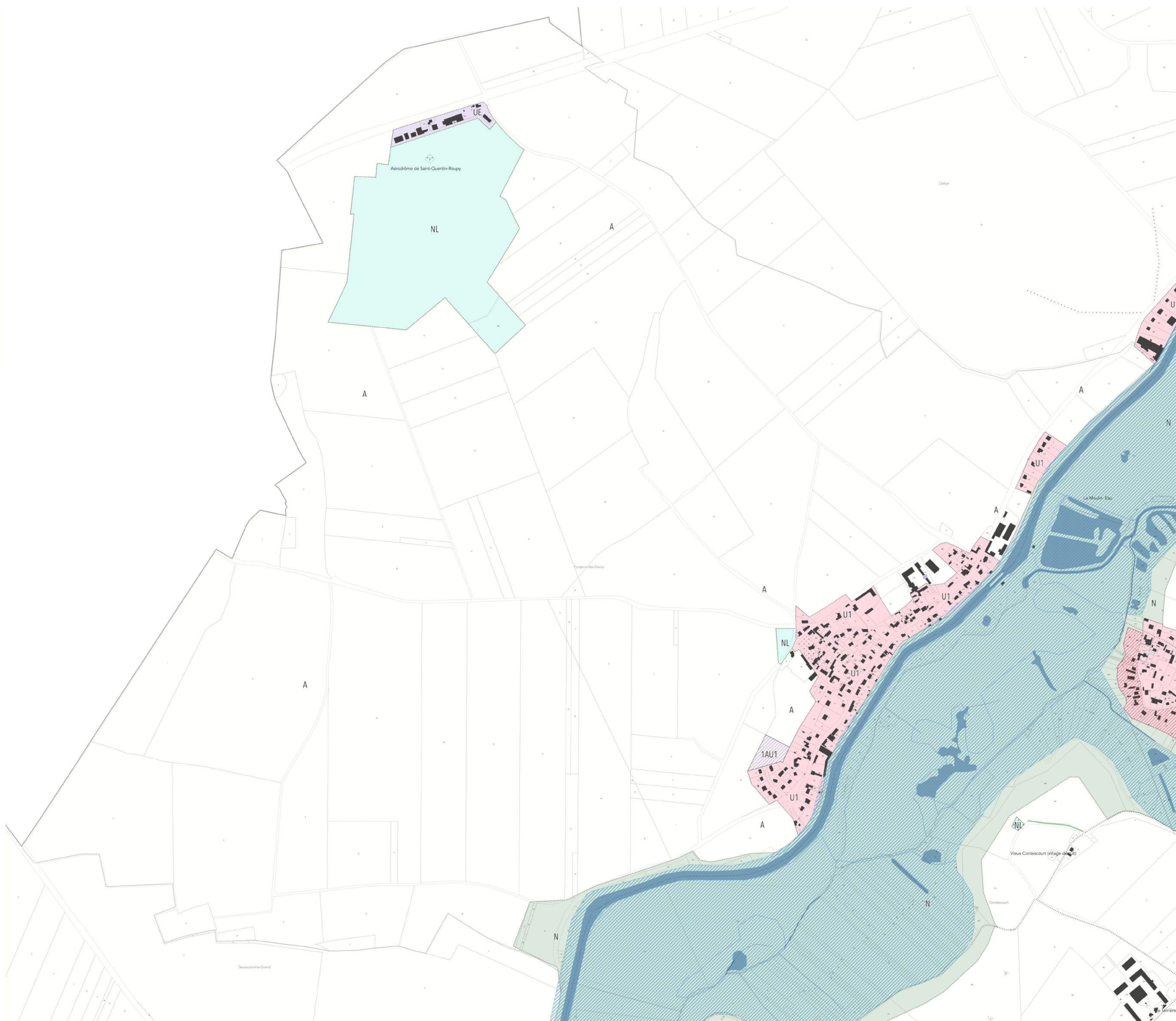
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

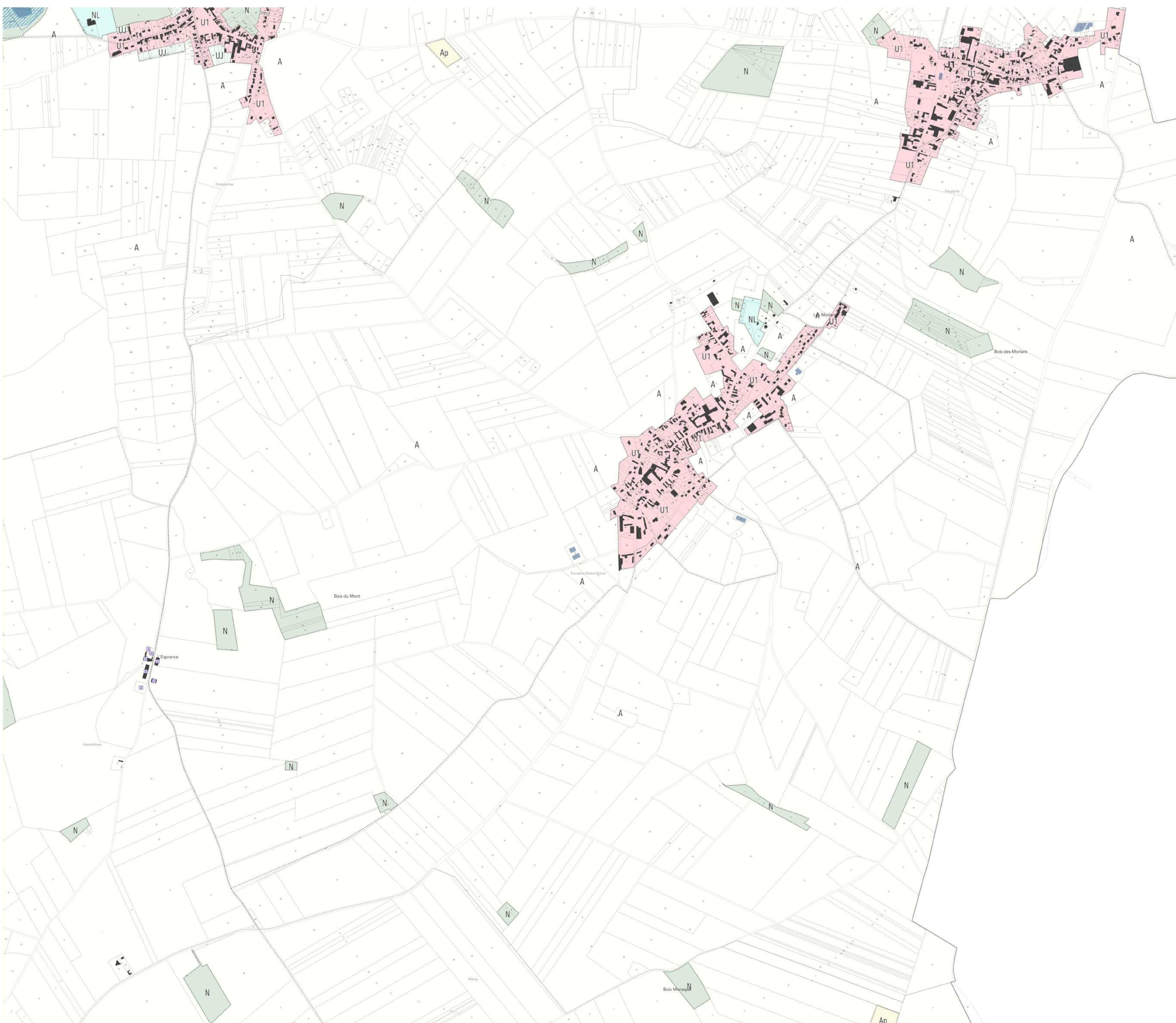
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité





Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Ni - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

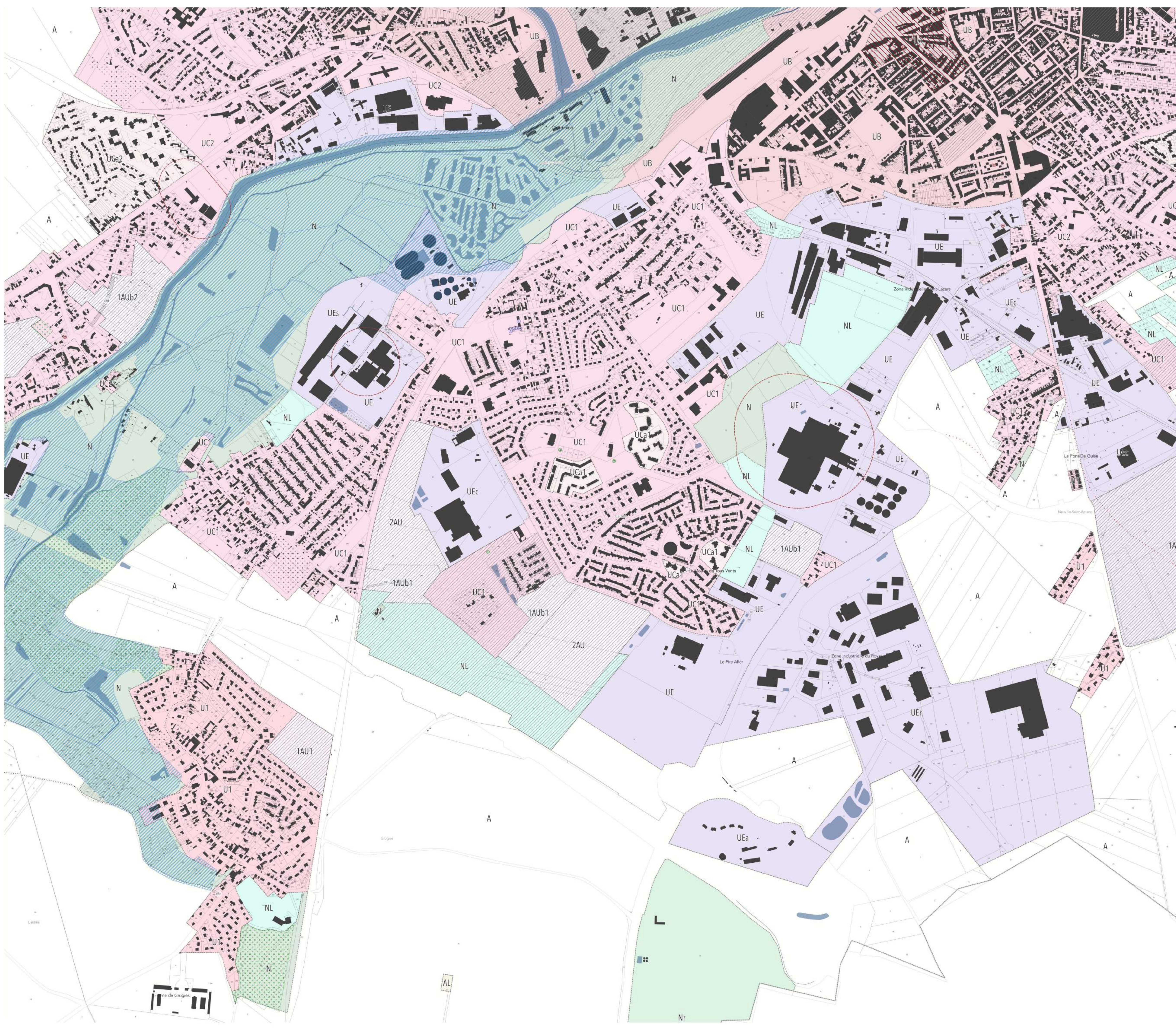
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

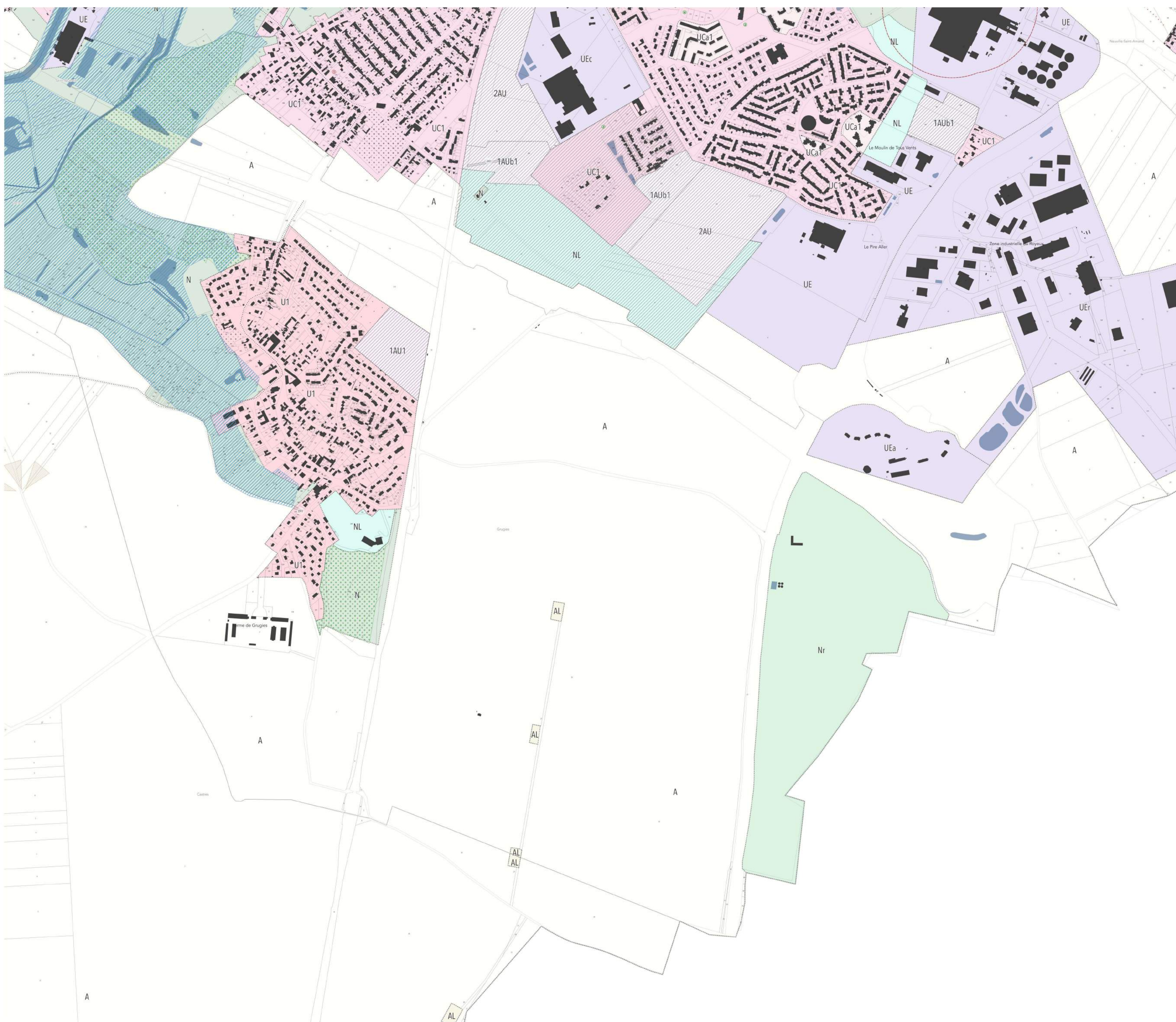
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
UGA 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
UJ - Zone urbaine jardinée
UE (UEa) / UEc / UEd / UEf / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
2AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
1AUf / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
2AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
A - Zone agricole
Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
Al - Zone agricole d'équipements
Ap - Zone d'activités (para)agricoles
N - Zone naturelle
Ni - Zone naturelle de loisirs
Nr - Zone naturelle aménageable
Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L21-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-112°)
	Périètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

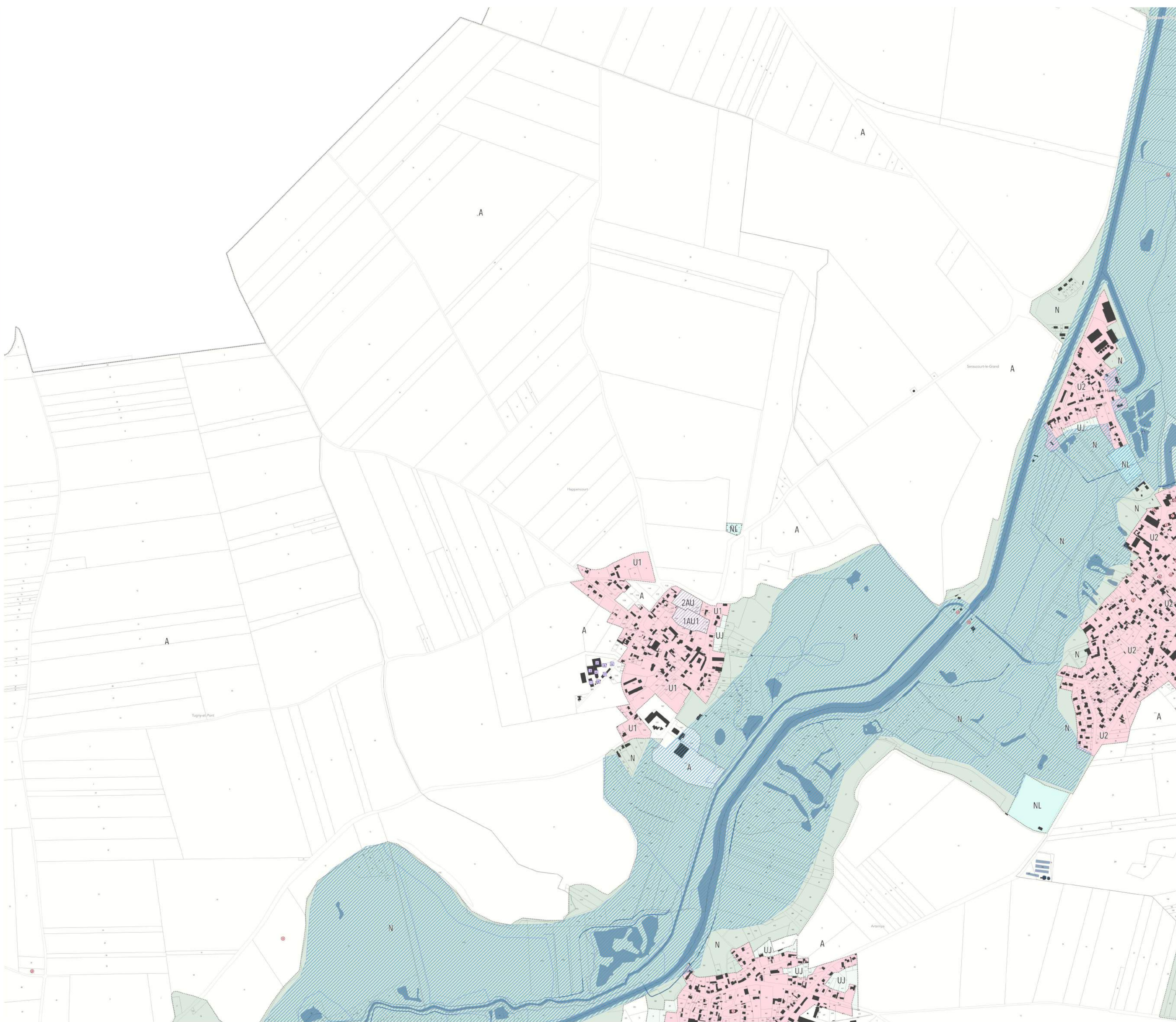
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

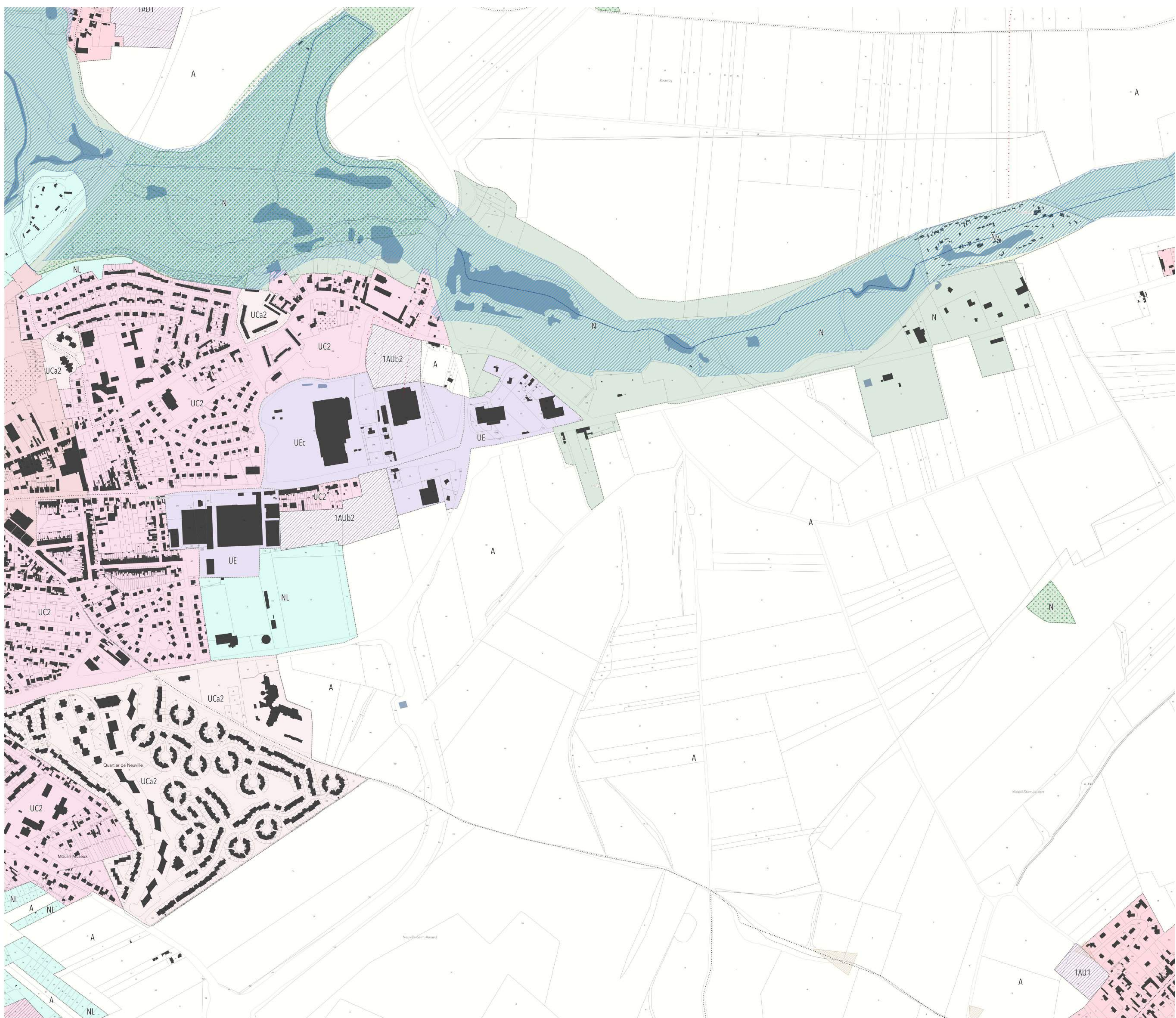
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité

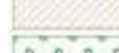




Délimitation de zone

U 1 / 2 - Zone urbaine des bords
UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
UJ - Zone urbaine jardinée
UE / UEa / UEc / UEd / UEa / UEab / UE / UEc - Zones d'activités économiques
1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
1AE / AE - Zone de future urbanisation d'activités économiques
1Aub 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
A - Zone agricole
Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
AI - Zone agricole d'équipements
Ap - Zone d'activités (para)agricoles
N - Zone naturelle
NI - Zone naturelle de loisirs
Nr - Zone naturelle aménagée
Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

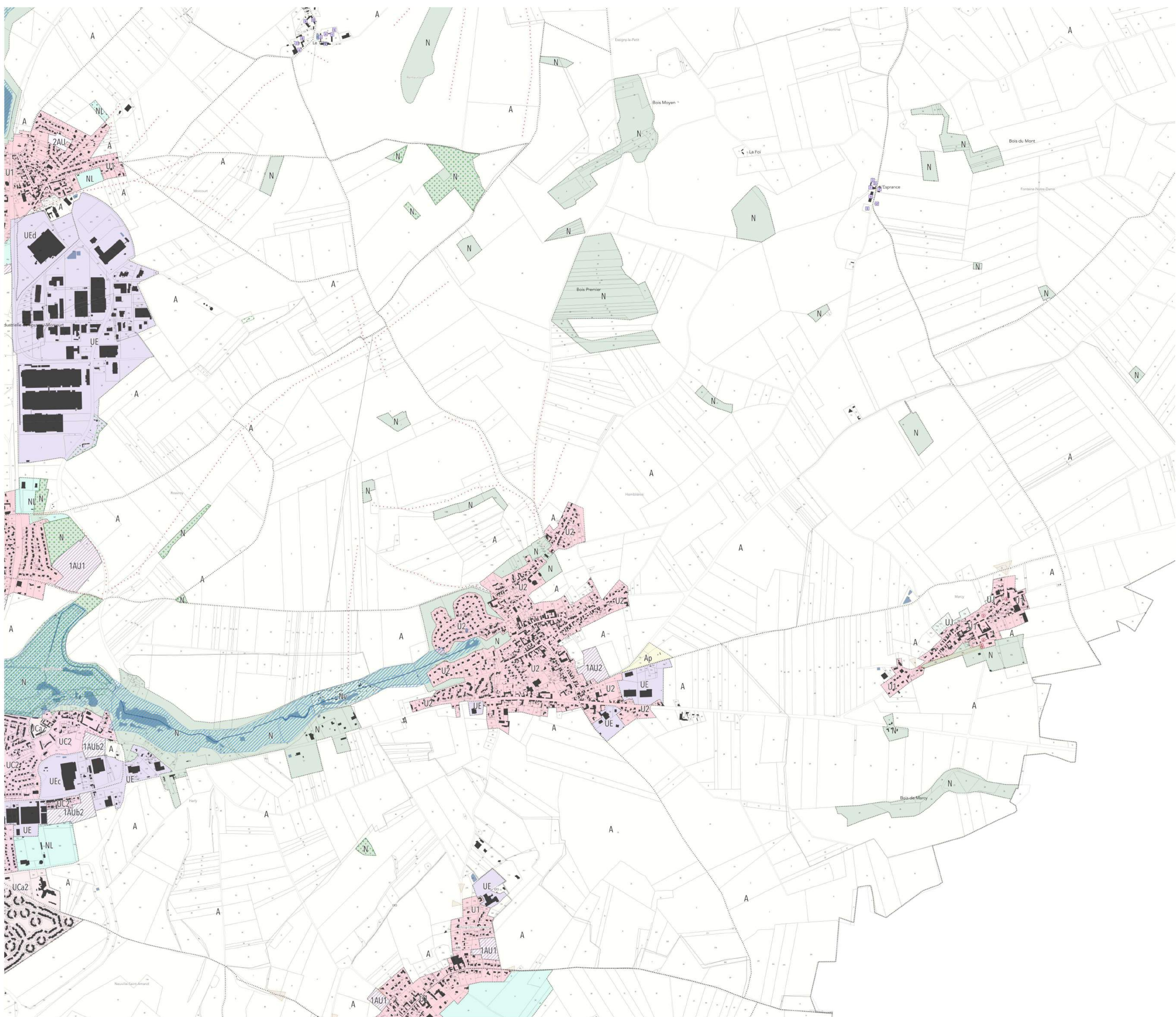
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Murs à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

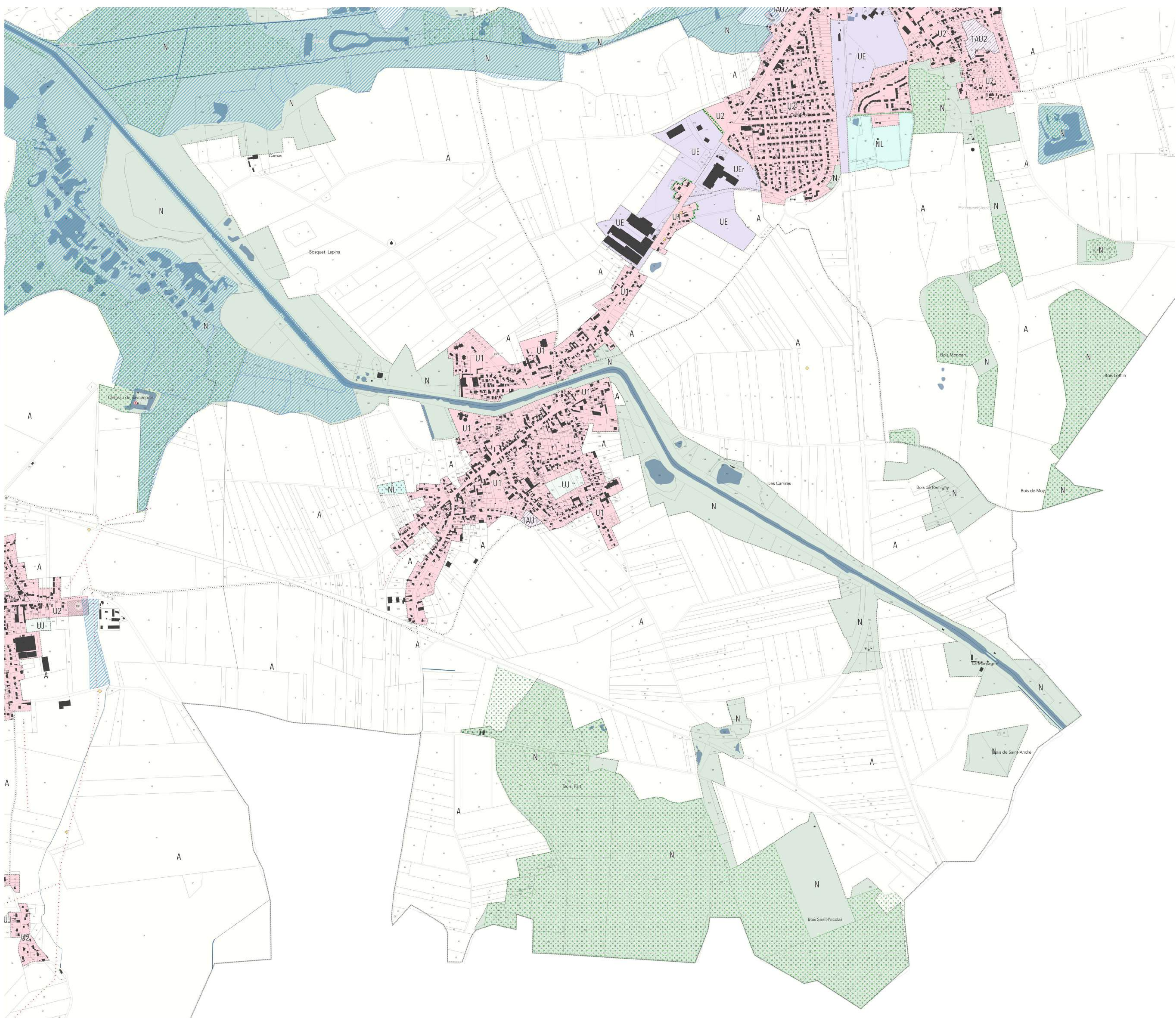
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel	
	Coulée de boue	
	Risque technologique	
	Sous sol interdit	
		
	Actualisation du bâti	
	Surface bâtie	
	Limite parcellaire	
	Emprise de cimetière	
	Limite communale	
	Limite d'intercommunalité	
0	250	500





Délimitation de zone

- U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
- UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UJ - Zone urbaine jardinée
- UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEf / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
- 1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
- ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
- 1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- Al - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités (para)agricoles
- N - Zone naturelle
- Nl - Zone naturelle de loisirs
- Nr - Zone naturelle aménageable
- Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
- Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
- Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
- Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risque naturel
- Coulée de boue
- Risque technologique
- Sous-sol interdit
- Actualisation du bâti
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité

Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

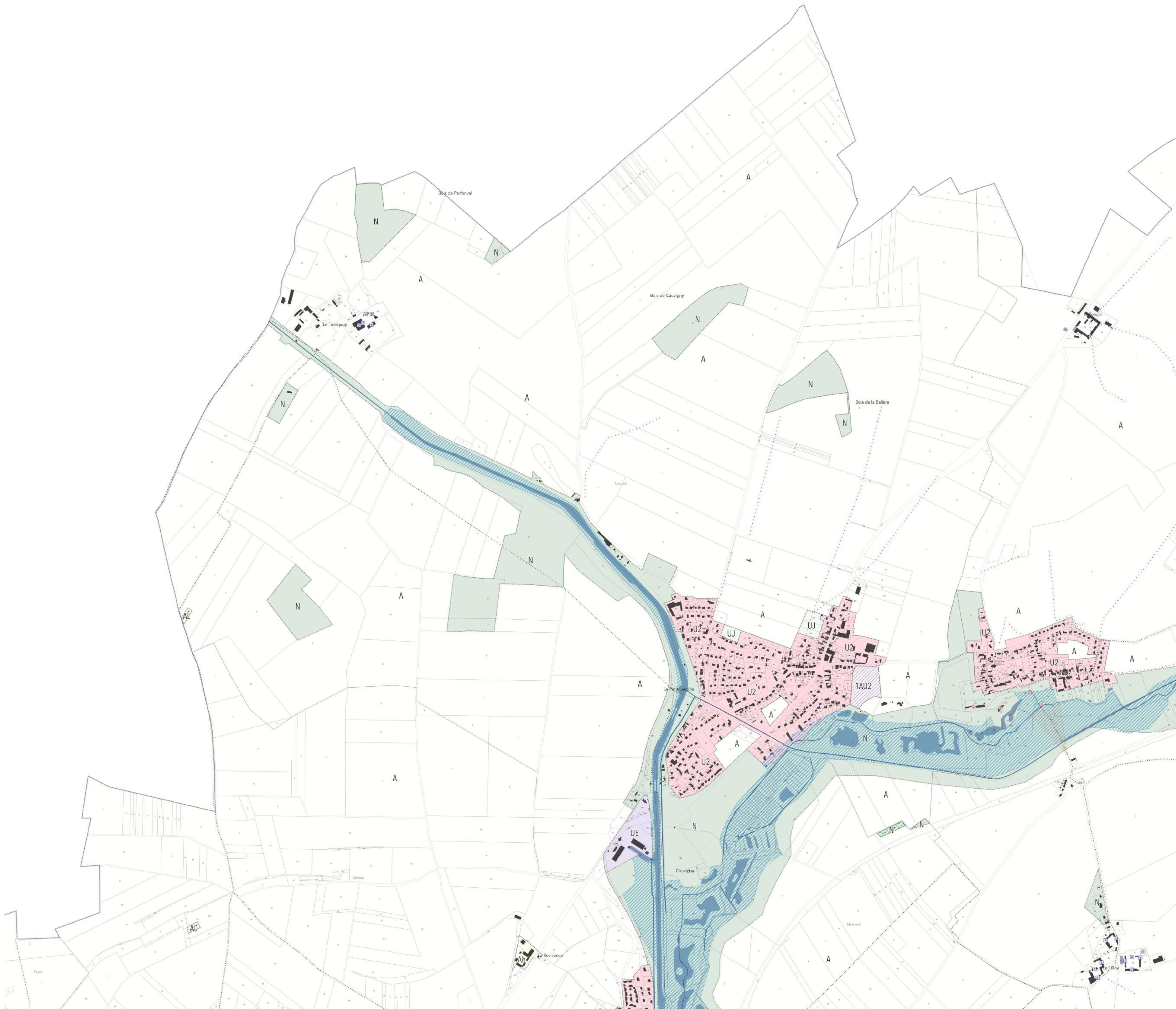
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

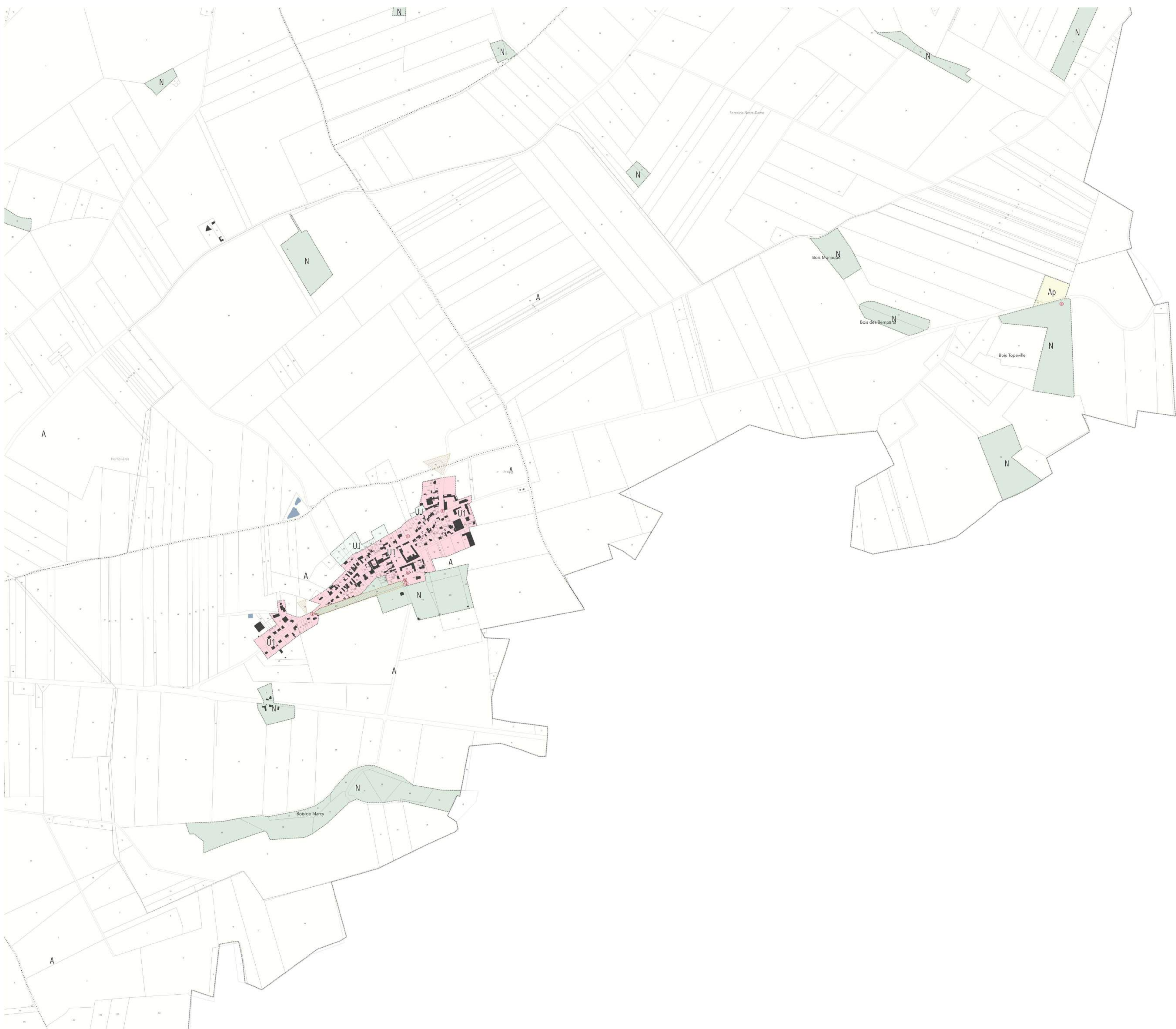
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

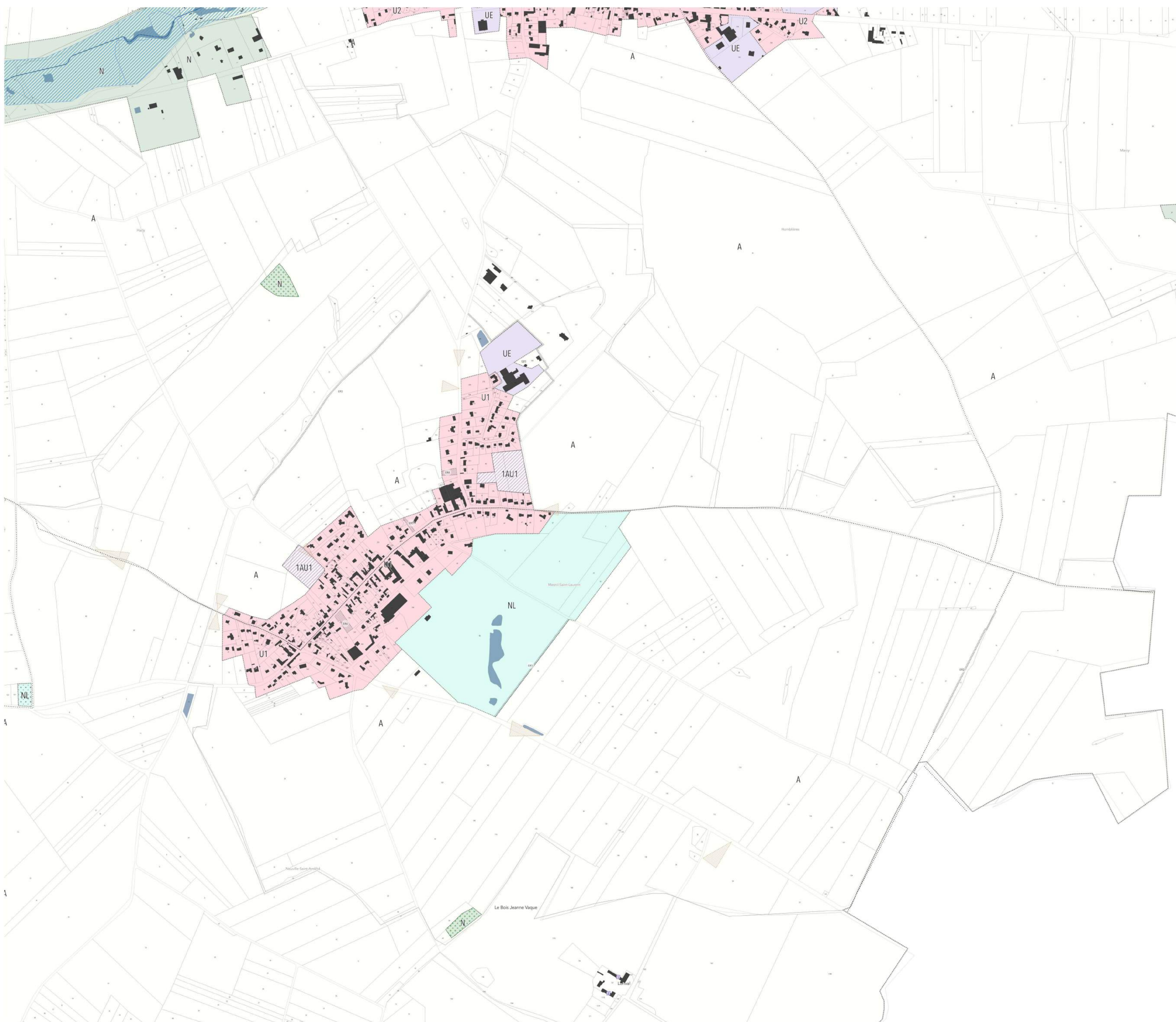
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

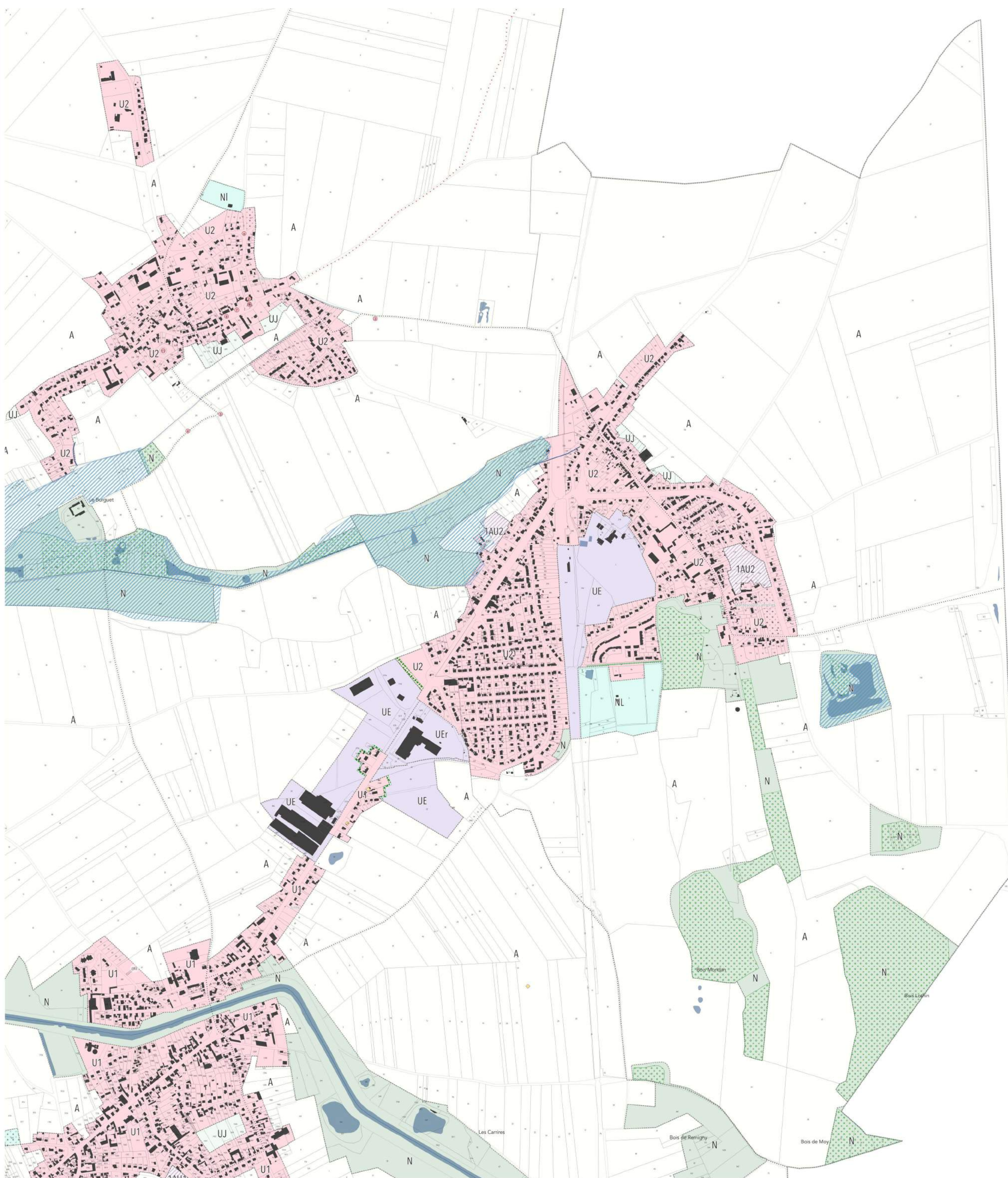
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

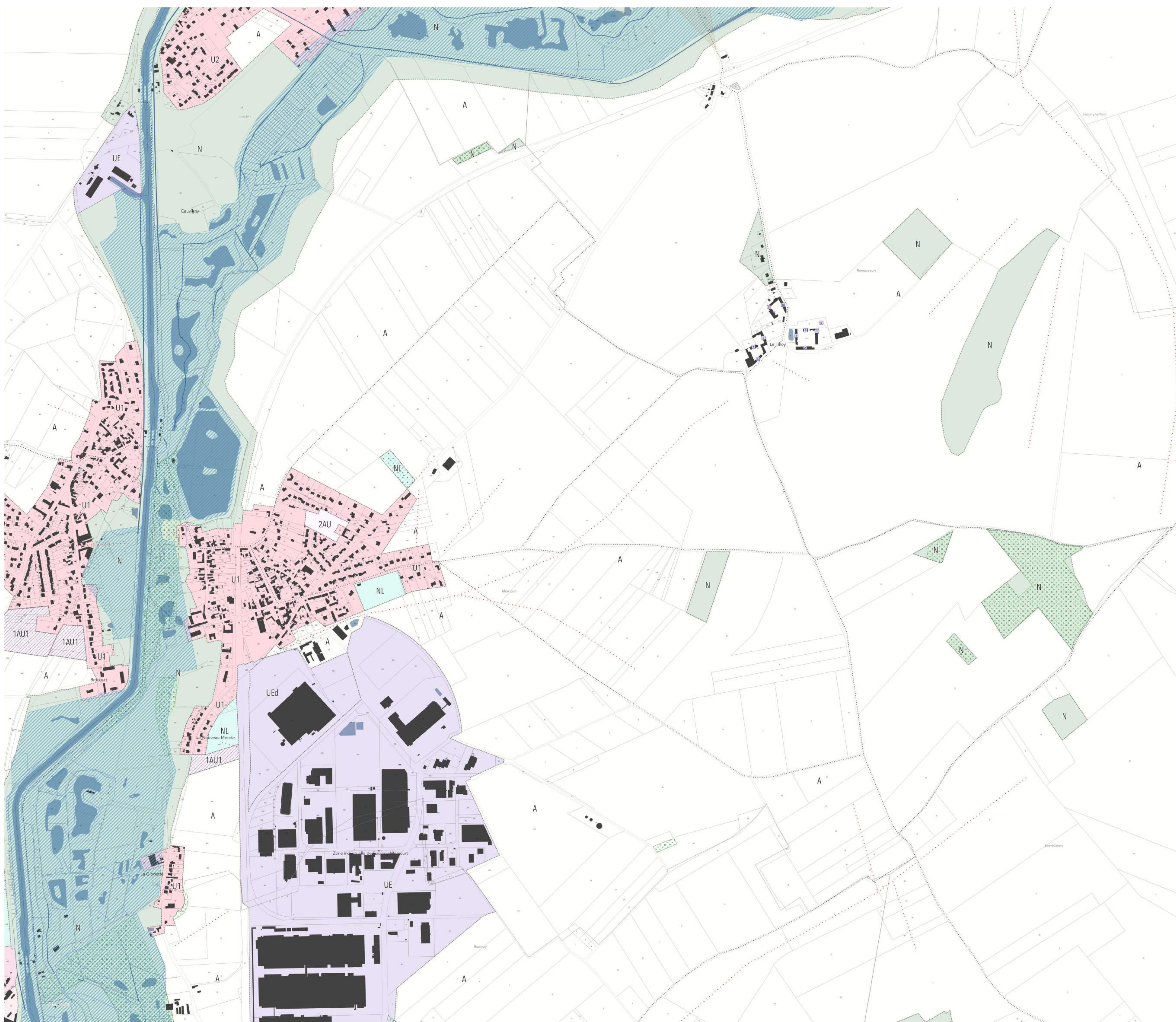
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

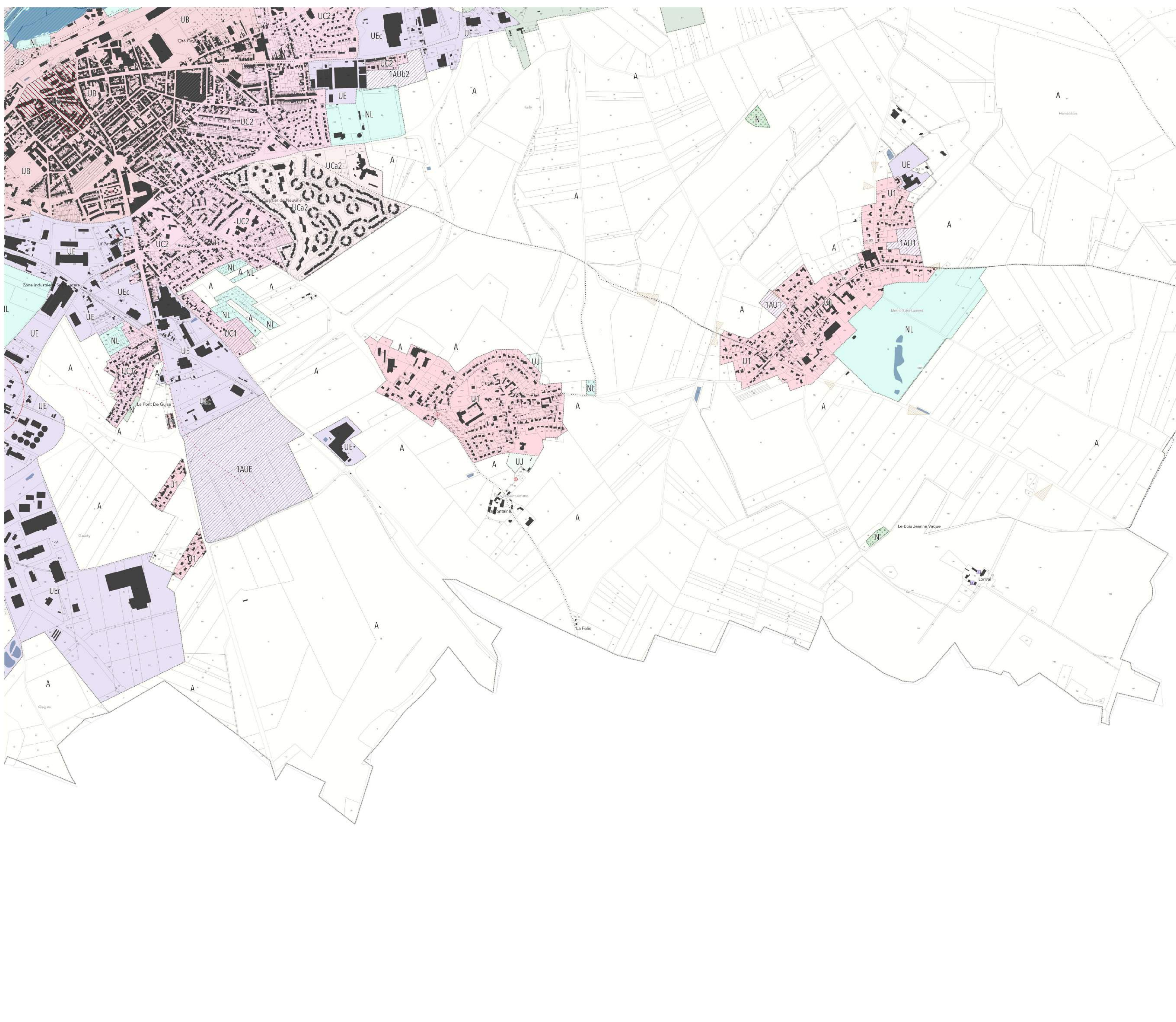
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit

	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité





Délimitation de zone

- U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
- UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UJ - Zone urbaine jardinée
- UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
- 1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
- 1AUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- Al - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités (para)agricoles
- N - Zone naturelle
- Nl - Zone naturelle de loisirs
- Nr - Zone naturelle aménageable
- Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

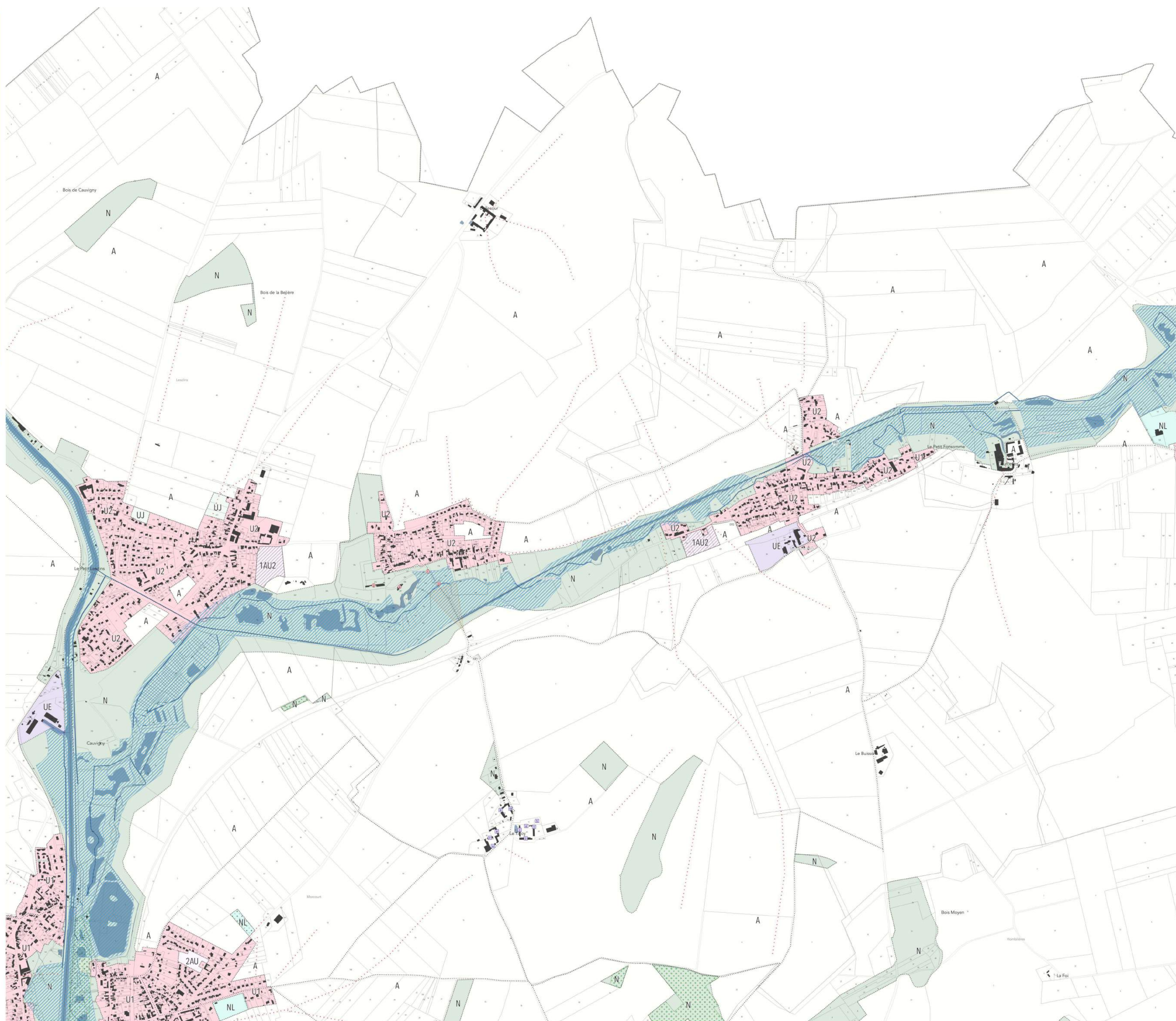
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
- Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
- Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
- Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risque naturel
- Coulee de boue
- Risque technologique
- Sous-sol interdit
- Actualisation du bâti
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

- | |
|--|
| U1 / 2 - Zone urbaine des bourgs |
| UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération |
| UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération |
| UC1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération |
| UGa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles |
| UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés |
| UJ - Zone urbaine jardinée |
| UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques |
| 2AU 1 / 2 - Zone de projet urbain |
| 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification |
| 1AUe / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques |
| 2AUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération |
| A - Zone agricole |
| Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions |
| Al - Zone agricole d'équipements |
| Ap - Zone d'activités (para)agricoles |
| N - Zone naturelle |
| Nl - Zone naturelle de loisirs |
| Nr - Zone naturelle aménagable |
| Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements |

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

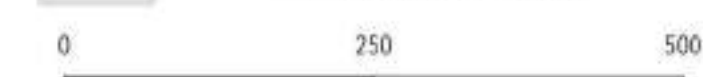
- | | |
|---|---|
|  | Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Mur à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Itinéraire départemental de promenade et de randonnée |
|  | Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme) |

Mixité fonctionnelle

- | | |
|---|--|
|  | Commence à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°) |
|  | Périumètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement |
|  | Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Orientat° d'Aménagement et de Programmation sectorielle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme) |

Risques et nuisances

- | | |
|---|---------------------------|
|  | Risque naturel |
|  | Coulée de boue |
|  | Risque technologique |
|  | Sous sol interdit |
|  | Actualisation du bâti |
|  | Surface bâtie |
|  | Limite parcellaire |
|  | Emprise de cimetière |
|  | Limite communale |
|  | Limite d'intercommunalité |



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEab / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

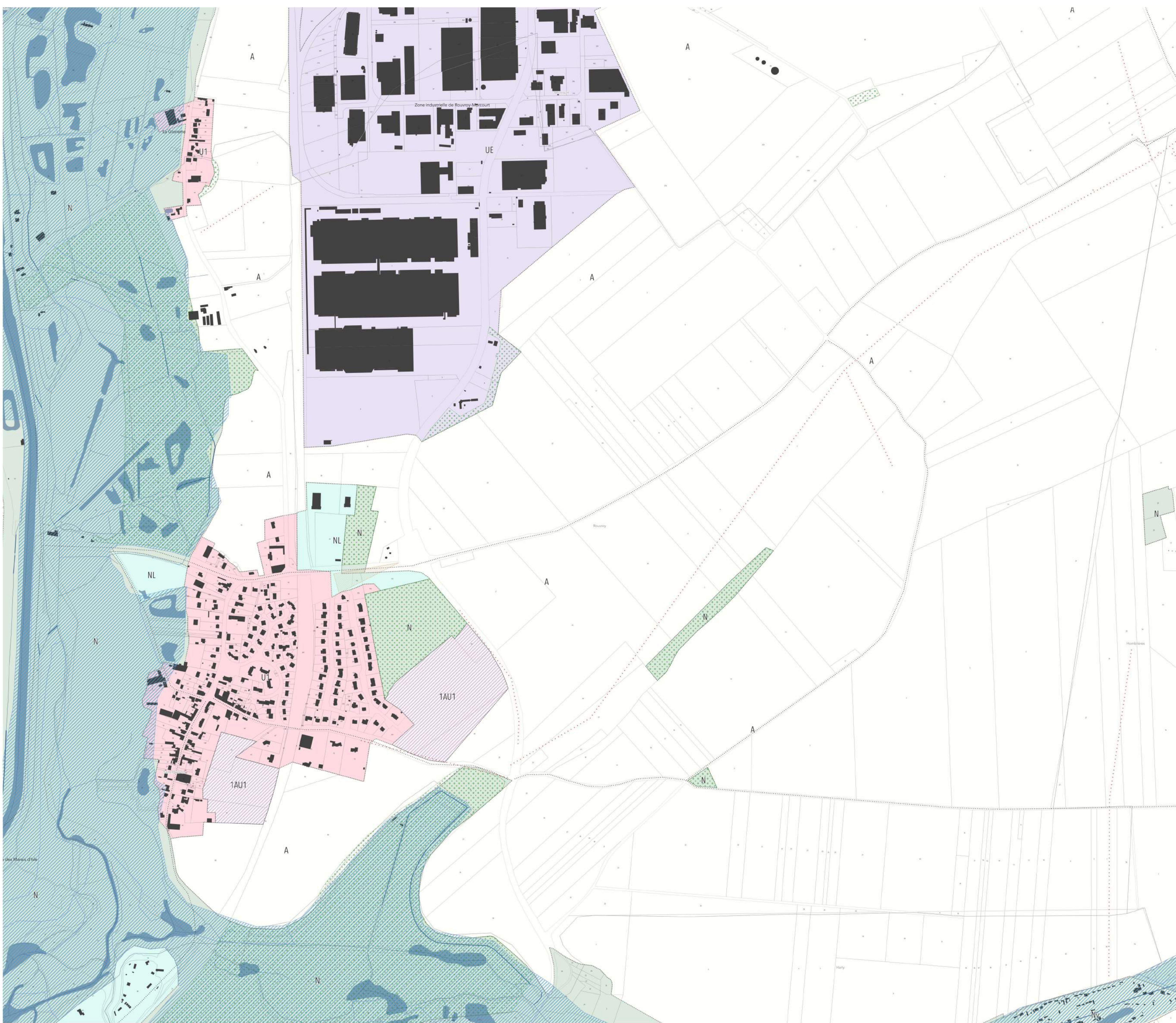
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périimètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEes / UEeb / UEf / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

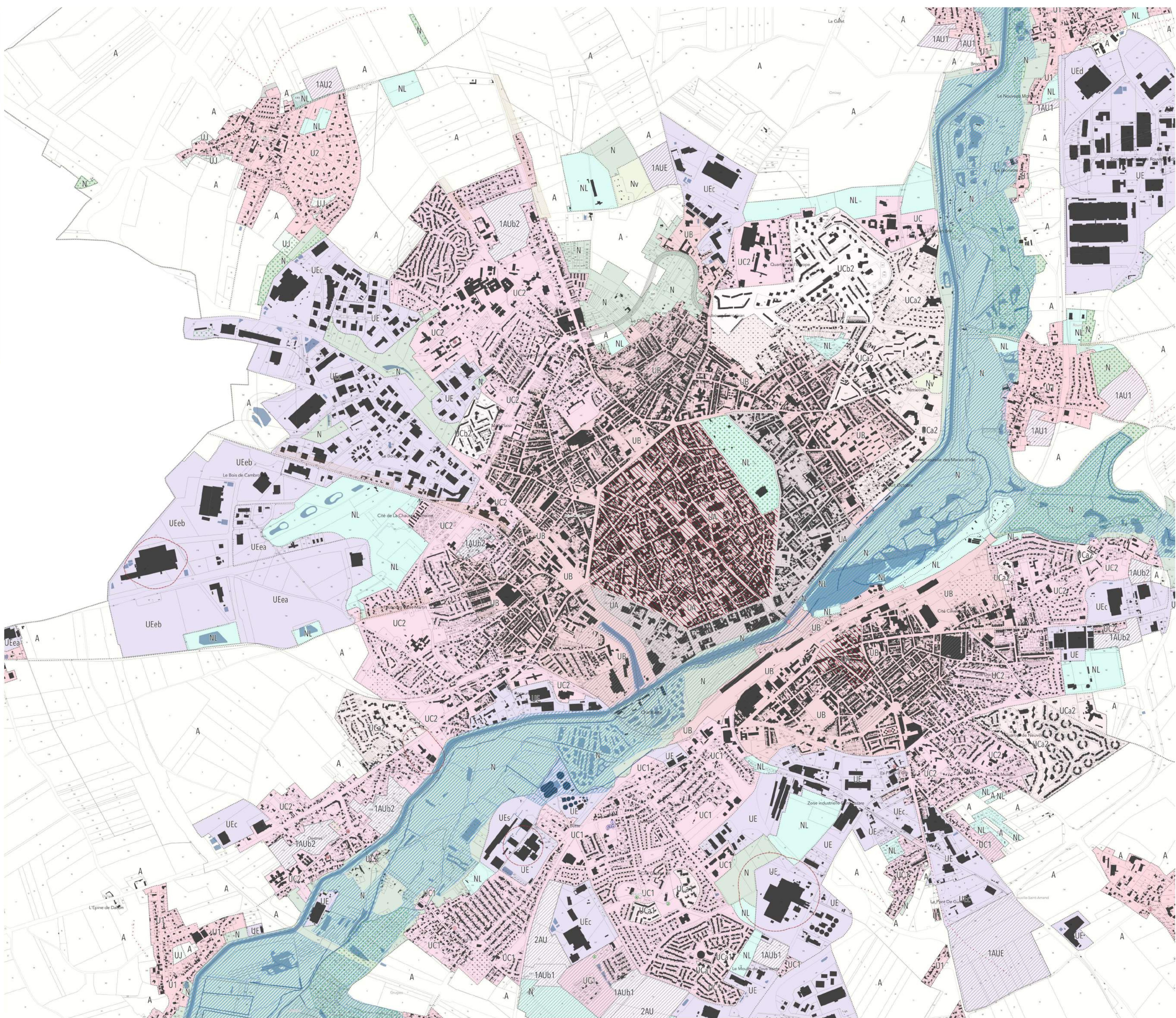
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEe / UEf / UEg / UEh - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

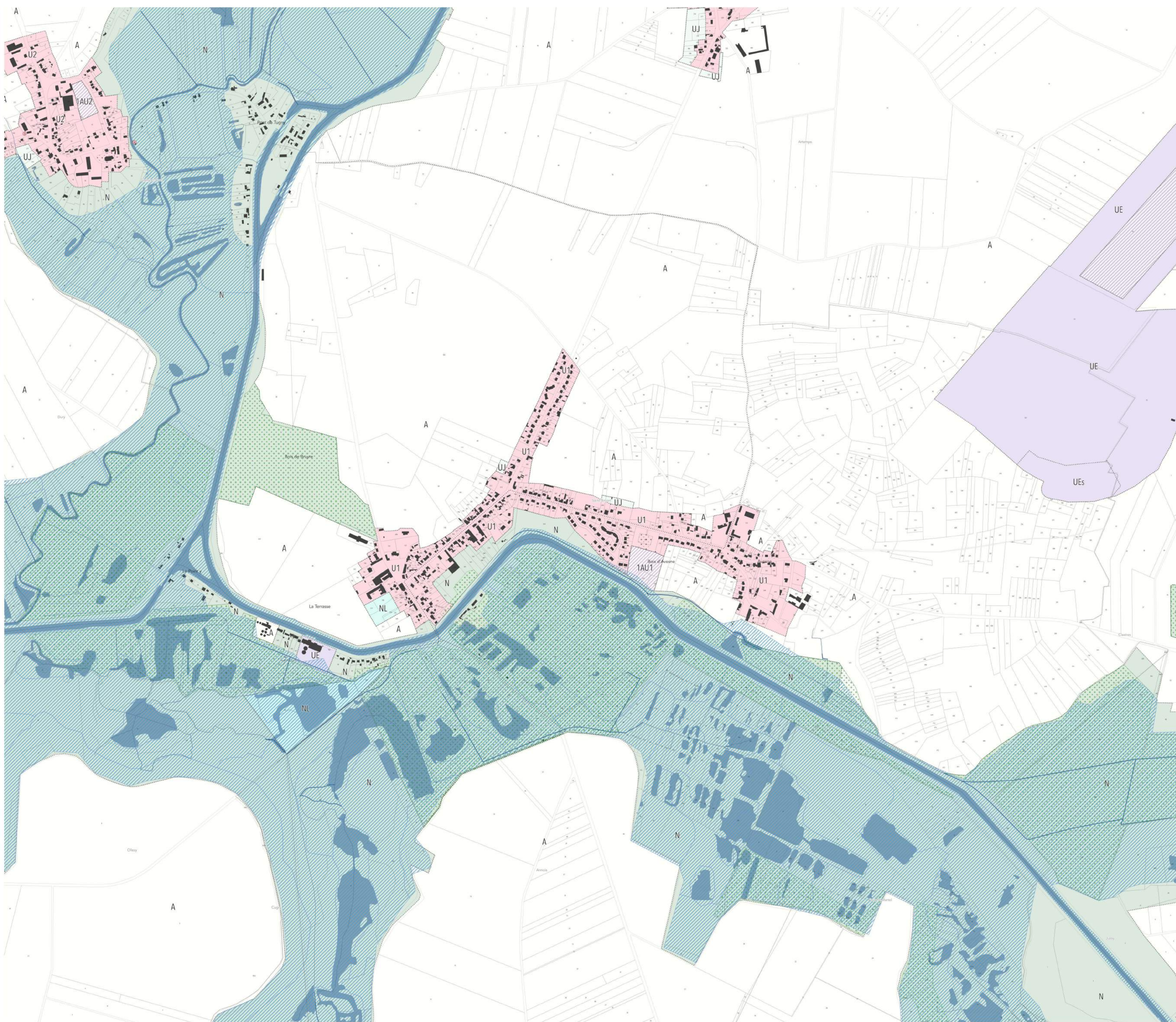
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	1AU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	1AUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	1AUB 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

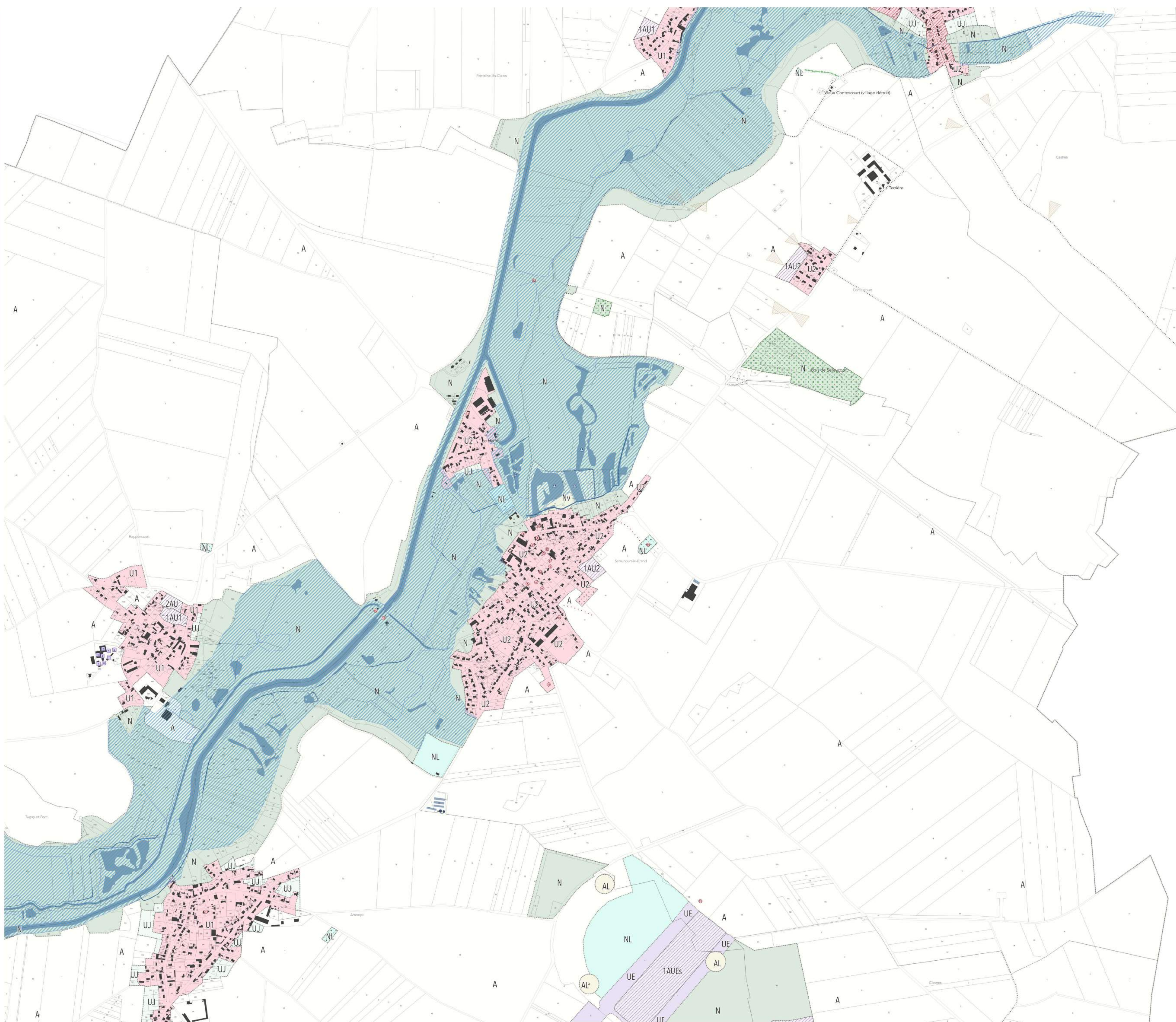
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

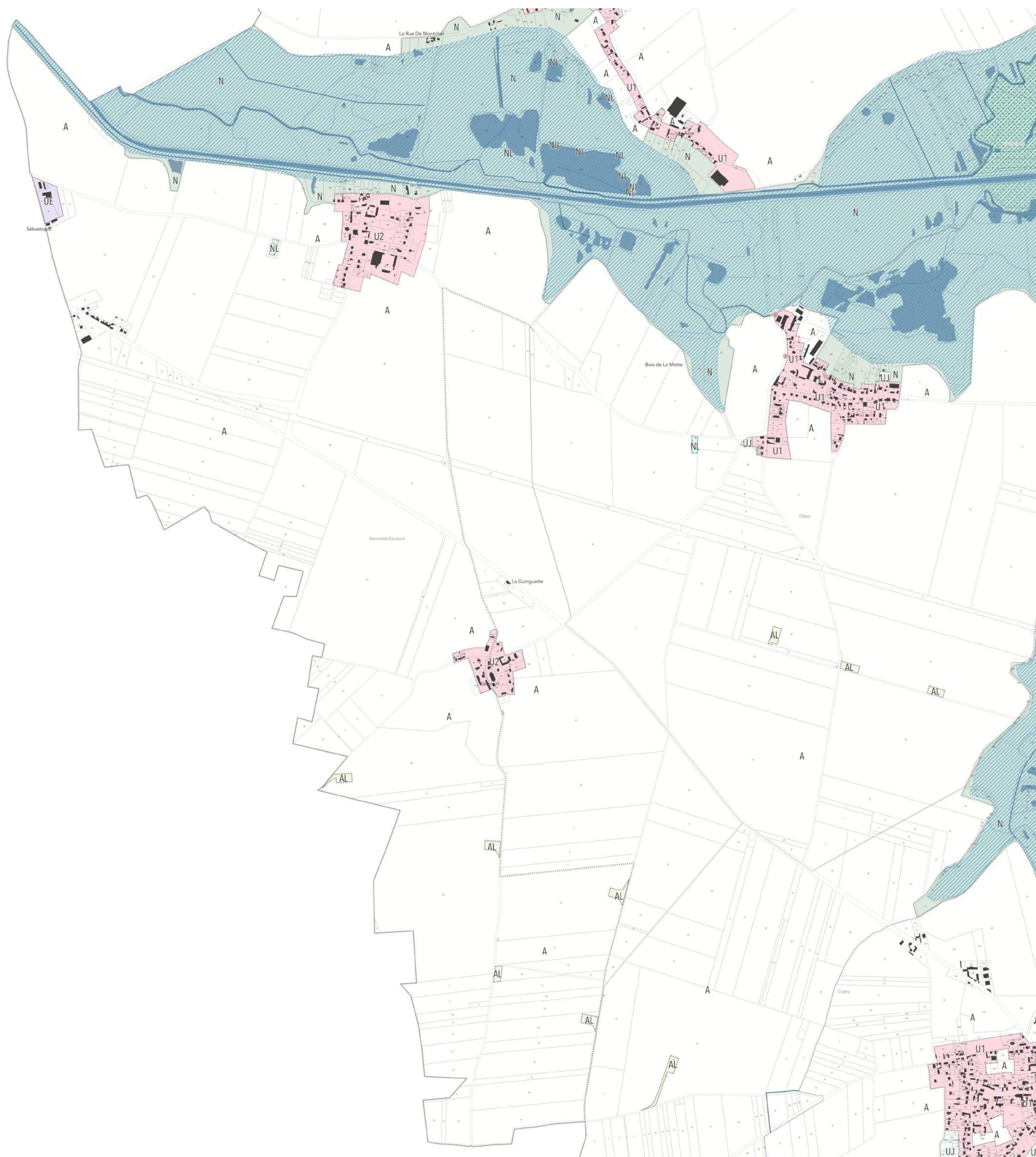
Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité





Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	Al - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	NIv - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit

	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité

0 250 500 m



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEeb / UEc / UEf - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	NI - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

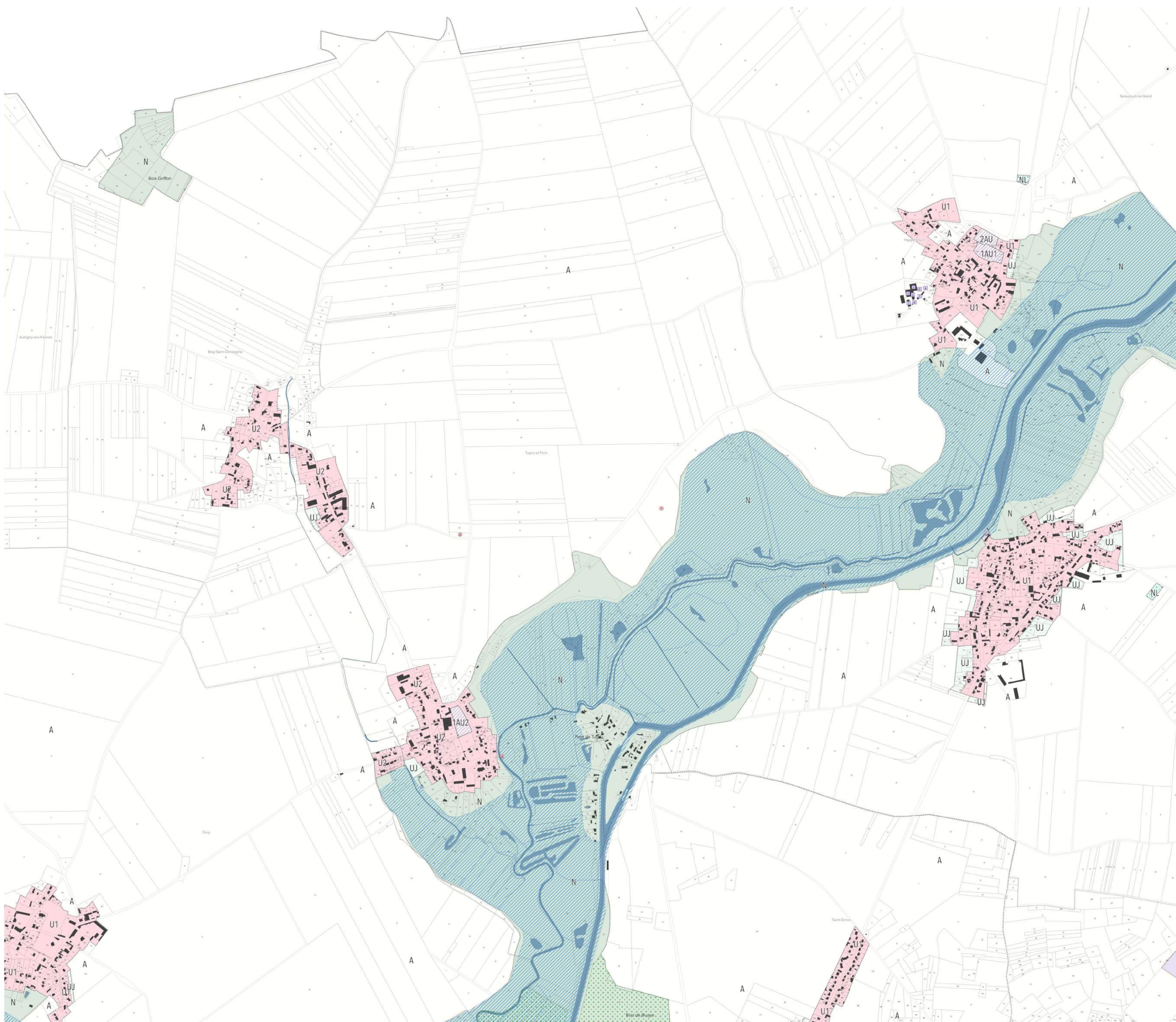
	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit
	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité



Délimitation de zone

	U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
	UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
	UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
	UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
	UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
	UCb2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
	UJ - Zone urbaine jardinée
	UE / UEa / UEc / UEd / UEes / UEeb / UEr / UEs - Zones d'activités économiques
	TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
	ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
	TAUE / Es - Zone de future urbanisation d'activités économiques
	TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
	A - Zone agricole
	Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
	AI - Zone agricole d'équipements
	Ap - Zone d'activités (para)agricoles
	N - Zone naturelle
	Nl - Zone naturelle de loisirs
	Nr - Zone naturelle aménageable
	Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

	Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre remarquable à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement végétalisé à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
	Cône de vue (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Espace vert à protéger (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à planter (L 113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide (L 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

	Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2°)
	Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
	Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectionnelle (L 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

	Risque naturel
	Coulée de boue
	Risque technologique
	Sous-sol interdit

	Actualisation du bâti
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Emprise de cimetière
	Limite communale
	Limite d'intercommunalité

